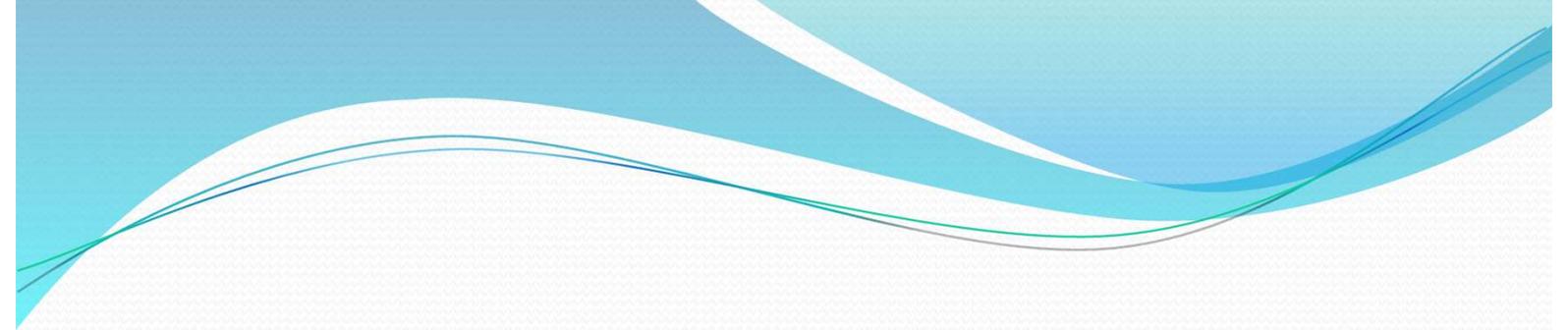


Maison des Services et de la Solidarité & Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Gannat

Rapport d'activité 2024





PRESENTATION

Edito	Page 5
Les services et permanences	Page 9-10
Conseil d'Administration	Page 11
Organigramme	Page 12-13
Les faits marquants 2024	Page 14-18

LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Missions du CCAS	Page 21
Prestations légales & extra-légales	Page 22-27
Animations & ateliers prévention 2024	Page 28-34
Comptes administratifs	Page 35

LES SENIORS & SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE

Présentation du SAD	Page 39-40
Le SAD en chiffres	Page 41-47
Enquête salariées	Page 48-49
Plan d'action et projet de service	Page 50
Enquête usagers	Page 51-52
Projets 2025	Page 53

LA JEUNESSE & LA FAMILLE

Guichet Unique / Régie péri & extra-scolaire	Page 57
P.I.J.	Page 58-60

ANNEXES

Partenaires	Page 63
Revue de presse	Page 64-65
Synthèse RSU 2023	Page 66-69
Contact	Page 73





Les solidarités et les services en direction de tous : des plus fragiles aux seniors en passant par la jeunesse et les familles sont des priorités au cœur de l'action de notre commune.

Notre Maison des Services et de la Solidarité (MDSS) regroupe, entre autres, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Service Autonomie à Domicile (SAD), le guichet unique des familles et le Point Information Jeunesse (PIJ). Elle demeure des plus actives, sur les terrains de l'écoute, de l'information, du conseil, de l'accès aux dispositifs d'aide et d'urgence et de propositions d'activités hebdomadaires. Les agents des services mobilisés, les partenaires institutionnels et associatifs doivent tous être remerciés pour leur investissement constant.

L'aide sociale, les ateliers numériques, les dispositifs d'aide à la mobilité, l'accompagnement à domicile, la lutte contre l'isolement des aînés, les bourses municipales pour les jeunes Gannatois, sont autant de dispositifs qui demeurent et contribuent activement à lutter contre les fractures sociales.

Face à un contexte budgétaire et européen complexe notre engagement n'a en rien été altéré et s'est même renforcé.

La mobilisation en faveur de la prévention et la santé (mise en place de la mutuelle communale), la démarche qualité menée par le SAD, l'augmentation des permanences de France Service et de la mission locale, la montée en charge du pôle animations (150 dates/an), les actions menées en faveur des aidants et la mobilisation pendant les épisodes caniculaires

sont autant d'exemple du dynamisme et des capacités d'adaptation des structures communales de proximité.

L'arrivée des véhicules de services et d'un large programme de prévention élaboré avec la mutualité française ont été également des étapes clés dans la vie à la fois des services et du Conseil d'Administration, lequel a pu dresser un ambitieux plan d'action pour la 2^{ème} année CPOM du SAD dont l'activité a augmenté de près de 12% tout en maintenant un haut niveau de satisfaction des usagers (98% !).

L'implication des personnels de la Maison des Services et de la Solidarité, et notamment de ceux du Service Autonomie à Domicile, est à souligner tout particulièrement.

La Maison des Services est un outil d'ingénierie sociale au service du plus grand nombre. La dynamique se poursuivra en 2025-2026, de nouveaux projets verront le jour sur la thématique des solidarités, de la santé et de l'alimentation.

Mues, avec l'ensemble des membres du Conseil d'Administration du CCAS, par la volonté de maintenir les fondamentaux de notre action sociale communale, mais également de s'adapter aux besoins du territoire et à l'exigence d'innovation, nous vous souhaitons la meilleure lecture de ce rapport d'activité.

Véronique POUZADOUX

Maire de Gannat,
Présidente du CCAS,
Présidente de la Communauté de Communes
Saint Pourçain Sioule Limagne

Christine COURTINAT

Adjointe en charges des solidarités,
Vice-présidente du CCAS,



PRÉSENTATION DE LA MAISON DES SERVICES





La Maison des Services et de la Solidarité regroupe plusieurs services municipaux.

Cette diversité permet d'offrir aux usagers gannatois une large palette de services à destination des jeunes, des familles, des usagers en situation de fragilité et des séniors.

NOS SERVICES

- C.C.A.S - Centre Communal d'Action Sociale → **Lundi au vendredi
8h30 à 12h - 13h30 à 17h30**
- Régie Péri et extra-scolaire
▪ Guichet Unique → **Lundi, mardi, jeudi, vendredi
8h30 à 12h - 13h30 à 16h30**
- S.A.D - Service d'Autonomie à Domicile → **Lundi au vendredi
8h30 à 12h - 13h30 à 17h30
& Astreintes téléphoniques assurées les weekends pour les usagers du SAD**
- P.I.J - Point Info Jeune → **Lundi, mardi, jeudi et vendredi
9h00 à 12h00
Mercredi - 13h30 à 17h30**

NOS PERMANENCES

- SSTI - Service de santé au travail → **Lundi, mardi & jeudi
Sur rendez-vous
04.70.31.35.35**

- MUTUALE – Mutuelle Communale → **Sur rendez-vous
Les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de
chaque mois**

- Mission locale – Philippe BAHERE → **Lundi, mardi, mercredi et
vendredi
8h30 à 12h & 13h30 à 17h30
Sur rendez-vous
04.70.30.15.30**


- Conciliateur de justice



Sur rendez-vous
les 3^{ème} mardi matin de chaque
mois

- C.P.A.M – Assistante sociale



De janvier à septembre
2024 : mardi ou jeudi
Sur rendez-vous
3646 – Service social
Arrêt depuis 10/2024

- France Services



Deux lundis et deux mercredis
par mois
Sans rendez-vous
14h00 à 17h00
04.70.58.43.65

- ADIL – information sur le logement – Mr RICHEL



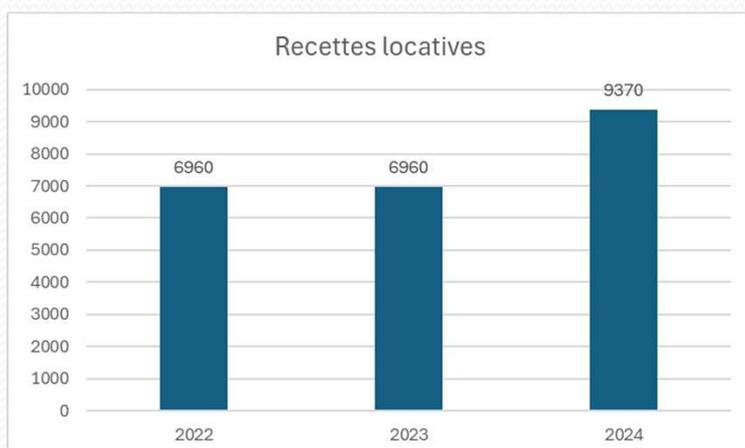
Jeudi avec ou sans
rendez-vous
14h00 à 17h00
04.70.90.67.82

Location de locaux

La Maison des Services dispose également d'une salle de réunion et de bureaux libres.

En dehors des besoins internes, ces derniers sont proposés à la location.

➤ **LES RECETTES 2024 SONT EN HAUSSE**



6960€

Un conseil d'administration assure le bon fonctionnement du CCAS et est garant de la mise en place de la politique sociale décidée par la commune. Le conseil d'administration est composé de membres élus par le conseil municipal en son sein et de membres nommés par Madame le Maire.

Le Conseil d'Administration s'est réuni au cours de **5 séances** en 2024.

Il est composé de Mme POUZADOUX, Présidente de droit, et de 14 administrateurs répartis comme suit :

➤ COMPOSITION

- **Véronique POUZADOUX** *Maire de GANNAT,*
Présidente du CCAS



➤ MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Christine COURTINAT** Adjointe en charge des Solidarités du territoire
Vice-présidente du CCAS
- **Christine FRANCESCHINI** Conseillère Municipale
- **Aline JEUDI** Conseillère Municipale
- **Cathy PERONNET** Conseillère Municipale
- **Véronique SERISIER** Conseillère Municipale
- **Quentin AMARGIER** Conseiller Municipal
- **Jean Louis CORBON** Conseiller Municipal

➤ MEMBRES NOMMÉS

- **Isabelle MORAND** en qualité de représentante des Associations familiales UDAF
- **Odile MERIAU** en qualité de représentant des Associations de personnes âgées et retraités du département
- **Michel LAVEDRINE** en qualité de représentant des Associations handicapées du département
- **Maurice LEPIGRE** en qualité de représentant des associations œuvrant pour l'insertion et la lutte contre l'exclusion
- **Simone MORAND** } Au titre des personnes participant à des actions de
prévention, d'animation et de développement social
- **Jean Claude VEISSIAIRE** }
- **Jocelyne BILLAUD** au titre des personnes justifiant une expérience dans le domaine social

**Effectif total
au 01.01.2025
33 personnes**



Véronique POUZADOUX
Maire de Gannat
Présidente du CCAS

Christine COURTINAT
Adjointe aux affaires sociales
Vice-Présidente du CCAS

Cécile BERTHOLIER
Directrice générale des Services

Frédérique ETIENNE
Directrice CCAS & Maison des services

SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE

POLE MUTUALISÉ RESSOURCES

Isabelle GAUDARD
Responsable de secteur Est

Marie Laure CHENARD
Responsable de secteur Ouest

Agnès FILLETON
Chargée de facturation – Guichet
Unique - Prévention

Intervenantes secteur Est

Intervenantes secteur Ouest

BAILLEUX Patricia
BONNIEU Christine
DELAURIER Angélique
ERARD Céline
GRENET Isabelle
LAVAL Cheryl
MARTIN Agnès
PAGES KAPPES Evangeline
RABOUSTEAU Lucie
ROGIER Elodie
VERHAEGHE Marjolaine

Sylvie – Laurence

ATIA Myriam
AUDEBERT Céline
CHAUFFOUR Laetitia
DE OLIVEIRA Sandrine
LABAT Maryline
LE PAGE Catherine
LE PLEUX Nathalie
MESPLES Sandrine
RABOUSTEAU Lucie
SELVAGGIO Vanessa
VERNAY Annie
VIROT Catherine

Isabelle

Evangeline PAGES KAPPES
(Est)
& Nathalie LEPEUX (Ouest)

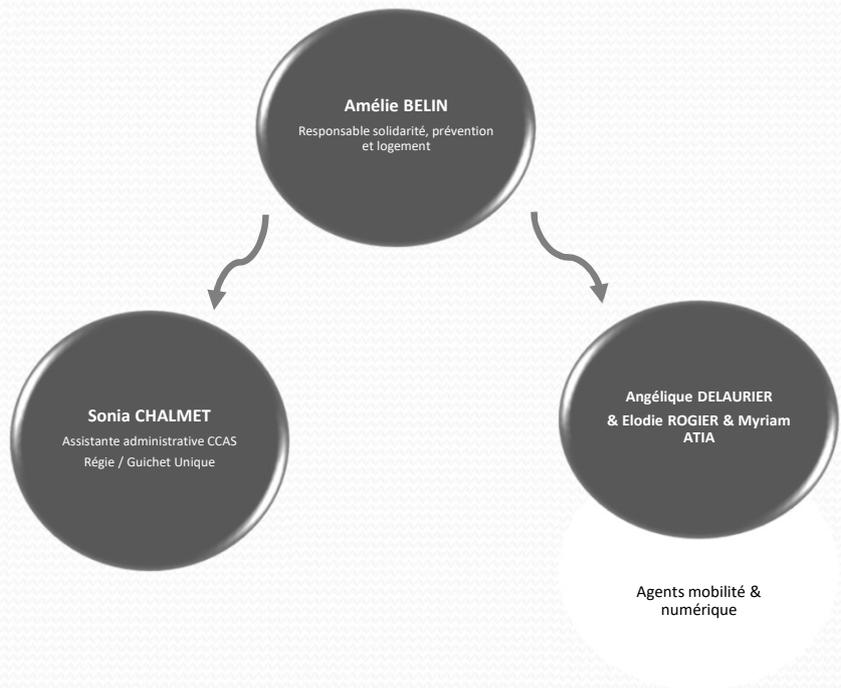
Agents ressources SAAD

Effectif total
au 01.01.2024
32 personnes

POLE MUTUALISÉ RESSOURCES



CCAS – POLE SOLIDARITÉ, PRÉVENTION & ANIMATIONS



Rappel : le CCAS et le SAAD de Gannat ont été particulièrement mis en lumière au cours de l'année 2023 pour leur approche organisationnelle (alliant prévention, QVCT et lutte contre l'isolement social) : 3 prix nationaux ont ainsi fait rayonner Gannat !

Prix acteurs publics 2023



Prix UNCCAS 2023



Prix MNT 2023



L'année 2024 a été sous le signe de la consolidation des axes stratégiques prévention, lutte contre l'isolement social, qualité et fidélisation.

4 chiffres pour illustrer 2024 :

Turn over au niveau le plus bas depuis 2018 : 12%

150 dates d'animation

+12% de progression d'activité au SAD

Satisfaction usager 98%



QVCT, prévention et démarche participative

Invitations du SAD à présenter son modèle organisationnel lors de la PRST4 de l'ARACT à Lyon, du Club des Territoires et lors des journées des animateurs prévention de l'Allier.

Après TF1 et pole emploi en 2023, interview et tournage par les équipes du cabinet HAVASU.

Interviews à l'occasion de la quinzaine des aidants et de la semaine bleue.

Article dans le territoire du social et dans le guide l'ANACT.



Aide à Domicile

Les parcours comme levier de prévention de l'usure professionnelle Découvrez des pistes d'action testées par des structures de l'aide à domicile.



FICHE 2

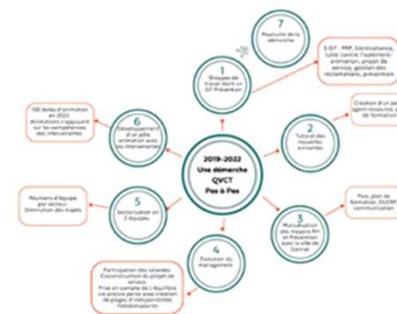
UNE DÉMARCHE QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT) PARTICIPATIVE

L'ACTION

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a transformé ses modes décisionnels, opérationnels et organisationnels par l'implication des agents à la vie et au projet de l'établissement.

La structure a mis en œuvre en interne une démarche globale et participative « pas à pas » visant à repenser la structure dans son ensemble, et alternant différents niveaux d'action (court / moyen / long terme, actions ponctuelles transversales...)

CCAS de Gannat 03
Création en 1979
Réseau au fédération : UNIA et UNCCAS
30 salariés



Le SAD a en effet poursuivi la réalisation du projet prévention « SAD'va bien » impliquant l'ensemble des métiers : responsables, administratifs et aides à domicile (prévention TMS et RPS) :

Titre 5 : Le projet de prévention

O.S.1 Stabiliser l'organisation pour rester pleinement mobilisé contre l'isolement professionnel et la prévention des RPS

O.S.2. Réduire l'exposition au TMS en vue de baisser la sinistralité sous 2 ans

O.S.3. Structurer une démarche de repérage et de prévention des risques professionnels pour l'ensemble des agents (ancien et nouveau, quelque soit leur niveau d'ancienneté)

O.O.1. Réduire de 50% les arrêts de plus de 15 jours, maladie professionnelle et accident de travail

O.O.2. Former 50% des effectifs sous 2 ans au repérage, échange et analyse des risques professionnelles (soit 12 AAD en PRAP2S)

A1 Prolonger les missions du Copil projet de service en copil « prévention »

A2 Adhésion à Ergosdom03 (appui d'un ergothérapeute et d'un ergonomiste)

A3 Former un animateur de prévention (Direction)

A4 et A5 Former 12 acteurs de prévention (AAD) et 2 agents à l'analyse des accidents de travail

A6 Prolonger les missions du groupe de travail prévention des risques en groupe d'analyse de cas – remontées » avec réunion 1 à 2 X/mois dès mai 2022

A7 Faire émerger des référents (matériels, remontées) et des nouveaux process de VAD dans les 2 équipes

Le projet doit donc impliquer l'ensemble des corps de métiers (AAD, administratifs, élus, partenaires tels que le médecin de prévention), s'appuyer sur une démarche participative et aboutir à une recherche collective des modes d'interventions prévenant les risques. L'organisation, les aides techniques, le DUERP, les outils d'analyse et les formations seront donc amenés à évoluer.

- Formation des encadrants aux pratiques d'innovations managériales
- Objectif atteint de **100% du personnel formés à la PRAP2S en mars 2025 (20 agents diplômés) !**
- Plan de formation et tutorat réalisé de 620H00 ! **Avec formation de 50% de l'équipe du CCAS et du SAD aux 1^{er} secours en santé mentale (mécénat MNT) + 3 à la PSC1 et 2 à l'accompagnement à la fin de vie**
- Poursuite de la collaboration avec l'ergonome et l'ergothérapeute (GE ACTIVA) avec 33H00 d'intervention réalisées à domicile et/ou auprès des professionnels + réalisation du 1^{er} diagnostic ergonomique des postes de travail administratifs + achat de matériels ergonomiques (kits ménagers et matériels ergo)
- **Poursuite des équipes semi autonomes** : 14 réunions d'équipes mensuelles (1H00 de transmission en équipe autonome « entre pairs » et 1H00 avec les responsables de secteur) + 4 réunions plénières
- Sensibilisation et information des usagers et aidants (quinzaine des aidants)
- **Convivialité** avec la reconduction de la journée nationale des aides à domicile (17/03), la semaine la QVCT (juin 2024) et un temps de convivialité réalisé en 12/2024.



LA PREVENTION SANTE DES AIDANTS & SENIORS

Le pôle animation du CCAS a diversifié son offre et a proposé près de **150 dates d'animations** en atelier, extérieur ou à domicile sur l'exercice.

Ce travail sur le montage de projet permet de faire sens entre les équipes du CCAS et du SAD ; le personnel est en effet fortement impliqué dans ces projets d'animation-prévention.

Sur la base des enquêtes usagers et des équipes d'intervenantes, le CCAS reste ainsi mobilisé toute l'année pour adapter son offre, laquelle s'est encore enrichie :

Ville de Gannat
la ville à la campagne
Centre Communal d'Action Sociale

LE CCAS MET EN PLACE DE NOMBREUX ATELIERS

PROGRAMME 2nd SEMESTRE 2024

“ N'hésitez pas à vous renseigner. Votre bien-être est une priorité. ”

“ Pour les + de 55 ans en priorité ”

CONFÉRENCE ET ATELIER BIEN-ÊTRE
Le jeudi 5 septembre - CONFÉRENCE SUR LE STRESS De 14h30 à 16h00
Centre Socio-culturel - salle d'assemblée
• DU 05/09 AU 16/09 - 3 ATELIERS BIEN-ÊTRE
• Le 05/09 10h30 à 11h45
• Le 12/09 et 16/09 de 14h30 à 16h00
GRATUIT pour les Gannatois de + 60 ans

L'INFORMATIQUE EN CLIC
“ Le jeudi, l'après-midi sur le net ”
UN JEUDI SUR DEUX / DE 10H À 12H
DATES DES ATELIERS DU 2ND SEMESTRE : 05/09-19/09-03/10-17/10-07/11-20/11-05/12-19/12
SANS INSCRIPTION NÉCESSAIRE
• Au CCAS
GRATUIT pour les Gannatois
2€ pour les résidents extérieurs à la commune

YOGA AVEC CHAISE
“ Le mardi, le midi-pique-nique ”
LES MARDIS / DE 10H30 À 11H30
DU 17 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE (5 SESSIONS)
• Au CCAS
GRATUIT pour les Gannatois
2€ pour les résidents extérieurs à la commune

CONFÉRENCE ET ATELIERS "ÉQUILIBRE"
Prévention des chutes
Le jeudi 19 septembre - CONFÉRENCE PRÉVENTION DES CHUTES De 15h00 à 16h30
Centre Socio-culturel - salle d'assemblée
• DU 26/09 AU 12/12 - 10 ATELIERS "ÉQUILIBRE" (sport adapté) De 14h30 à 15h30
Salle du Malcoulet - 14, rue Jules Massenet
GRATUIT pour les Gannatois de + 60 ans

SUR INSCRIPTION AU CCAS (PLACES LIMITÉES)
CCAS DE GANNAT
14 Allée des Tilleuls
03800 GANNAT
Tél : 04.70.90.67.73

Partenaires : ALLIER SOLIDAIRES, MUTUALITÉ FRANÇAISE, ESPALD KRANGLER, etc.

L'année 2024 a ainsi permis une forte adhésion de l'équipe autour d'évènements totalement intégrés à l'ancien et au nouveau projet de service :

➤ le Déploiement de dispositif en faveur des aidants (« quinzaine des aidants » en 02/2024 avec une dizaine de partenaires) et d'initiatives de valorisation du regard sur les métiers du lien (expo photo durant la journée des aides à domicile...) + la journée des aides à domicile le 17/03/2024

➤ La semaine de la QVCT (17 au 21/06/2024)

➤ la semaine bleue (10/2024) + la journée nationale des aidants

➤ la semaine de lutte contre la dénutrition (11/2024)



Déploiement de la mutuelle communale

Mut'Village est une offre santé, au tarif négocié, proposée à tous les habitants de Gannat par la Mutuelle Familiale « Mutuale ». Cette initiative permet de bénéficier d'une couverture santé adaptée aux besoins et budget de chacun.

Les permanences ont lieu le 1^{er} et 3^{ème} jeudis après-midi au CCAS.

Au 31/12/2024 : 71 RDV ont été honorés au travers de 19 permanences et RDV à domicile.

Adhésions 2024 : 67 (dont 10 à domicile)

Total adhésions : 105



2^{ème} année du CPOM pour le SAD

Au terme de l'appel à projet 2023 du CD03, le SAD de Gannat a été le 1^{er} CCAS du département à être éligible au CPOM.

Il intègre désormais un modèle de financement à la fois tarifé et bénéficiant d'une dotation qualité annuelle (environ 50 000 euros/an jusqu'en 2027).

Il s'engage ainsi durablement à la réalisation d'une quinzaine d'actions-objectifs en faveur de la qualité de services et de l'attractivité/fidélisation des « métiers du lien ». **L'année 2024 a ainsi été marquée par l'arrivée des 2 véhicules de services et d'une convention de mutualisation avec Dom'Service plus (facturation SAD).**



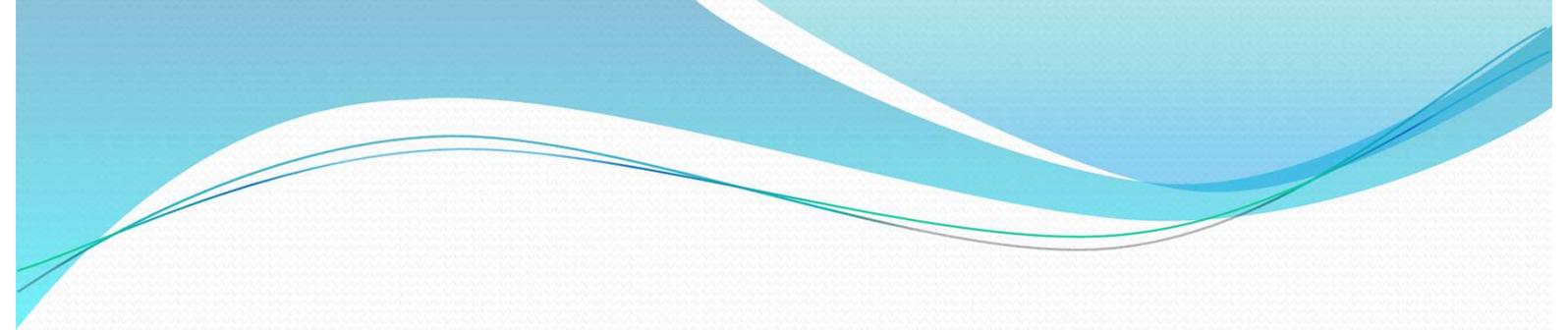
Eligibilité au fond d'urgence ARS-CD03

Le SAD de Gannat a été éligible à ce dispositif national destiné aux EHPAD et SAD. Au travers d'une dotation de 60 000 euros le SAD stabilise ainsi durablement sa situation financière.



LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION





PREAMBULE : PRINCIPALES MISSIONS DU POLE SOLIDARITE

L'aide sociale légale

Les prestations d'aide sociale légale sont des aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou au handicap des personnes qui ne peuvent être aidées par d'autres moyens.

Les conditions d'attribution d'une prestation d'aide sociale résultent de dispositions législatives et réglementaires.

Le service action sociale est chargé de constituer le dossier de demande et de le transmettre au président du Conseil Départemental pour instruction et décision.

Ces prestations sont l'aide à domicile, l'aide sociale à l'hébergement en foyer ou EHPAD pour les personnes âgées ou handicapées.

L'accès à la santé et aux droits

Le CCAS est conventionné depuis plusieurs années avec la CPAM pour faciliter la prise en charge des usagers en grande difficulté dans leurs démarches d'accès à la santé.

L'objectif est de faciliter et de prioriser la gestion de leurs demandes par la CPAM en matière de Complémentaire Santé Solidaire (CSS) et Aide Médicale de l'Etat (AME).

Le CCAS

- **Informe les demandeurs** des différents dispositifs légaux existants,
- **Informe les bénéficiaires** de la nécessité de renouveler leurs droits à l'échéance,
- **Sensibilise** les assurés à l'intérêt de désigner un médecin traitant
- **Constitue les demandes** de CSS et d'AME
- **Assure et garantit** la transmission dans un délai de 5 jours maximum après l'entretien avec l'assuré
- **Alerte la CPAM** en cas de renoncement aux soins via l'espace partenaire de l'assurance maladie

Le CCAS informe également les usagers sur les chèques énergie.

Les aides d'urgences

Contrairement à l'aide sociale légale, les CCAS peuvent, à travers leur conseil d'administration, déterminer librement l'opportunité de la création d'un règlement des aides sociales facultatives.

Le régime d'aides sociales facultatives du CCAS de Gannat est fondé sur la reconnaissance d'un besoin temporaire et est activé en cas de nécessité urgente sous forme d'aides financière.

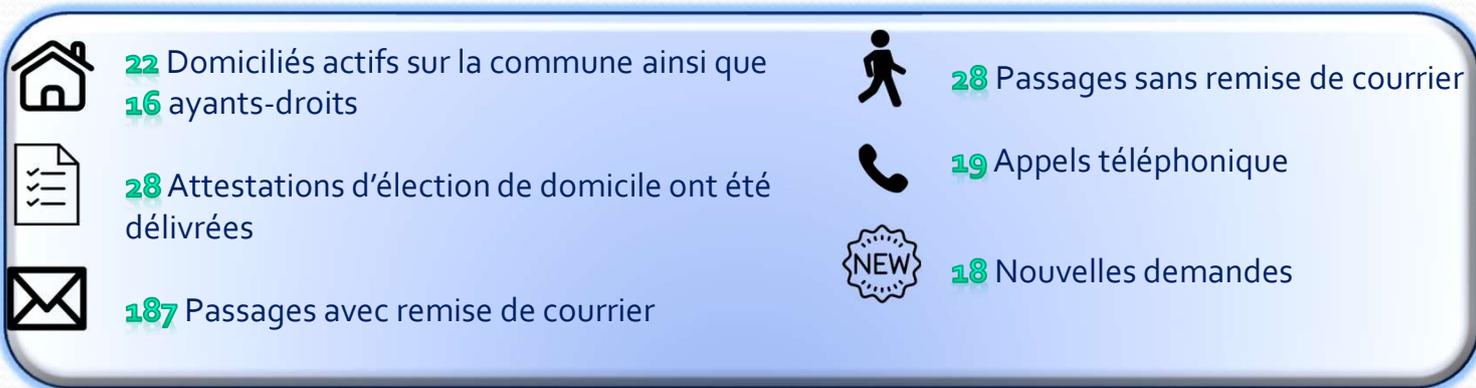
1. LES PRESTATIONS LEGALES

1.1. LA DOMICILIATION

La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, d'obtenir une adresse administrative pour recevoir du courrier et faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

Le CCAS utilise depuis le 01/01/2022 le logiciel informatique DOMIFA. Cet outil à pour objectif de gérer informatiquement les demandes, de faciliter le suivi et les radiations des domiciliations. Les statistiques des passages, appels téléphoniques et des courriers reçus sont facilement exploitables grâce à cet applicatif qui simplifie la gestion de cette activité.

LA DOMICILIATION EN CHIFFRE SUR LA PERIODE DU 01.01.2024 au 31.12.2024



1.2 LES DOSSIER D'ASH ET D'OBLIGATIONS ALIMENTAIRES

L'aide sociale à l'hébergement (ASH) permet de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée en établissement ou chez un accueillant familial. Elle est versée par le département.

Conformément à ses obligations, le CCAS a participé à l'instruction de **10** dossiers (**11** en 2023) d'Aide Sociale à l'Hébergement-ASH et de **4** formulaires d'obligations alimentaires pour les obligés résidant sur la commune (idem 2023).

2 LES PRESTATIONS EXTRA-LÉGALES

2.1 LES BONS ALIMENTAIRES

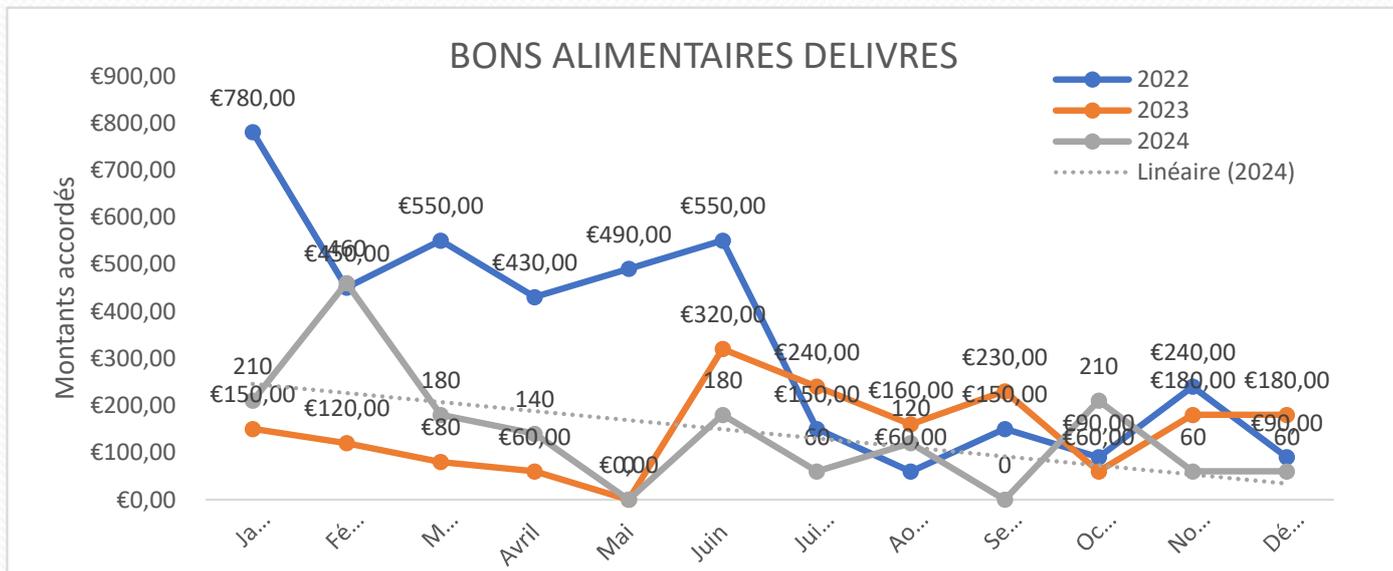
Synthèse des bons délivrés pour par le CCAS de la ville de GANNAT

BONS ALIMENTAIRES 2022	BONS ALIMENTAIRES 2023	BONS ALIMENTAIRES 2024	VARIATION N-1
NOMBRE DE FOYERS AIDES			
56	30	29	-3.33 %
MONTANT DES AIDES ACCORDES			
4030	1860 €	1720	-140.00 €

PRESTATIONS LÉGALES ET EXTRA-LÉGALES

Contrairement à l'importante baisse du nombre de familles aidées entre 2022 et 2023, nous constatons une relative stagnation du nombre de personnes aidées entre 2023 et 2024. Cela s'explique notamment par une organisation de la MSD mise en place depuis 2023.

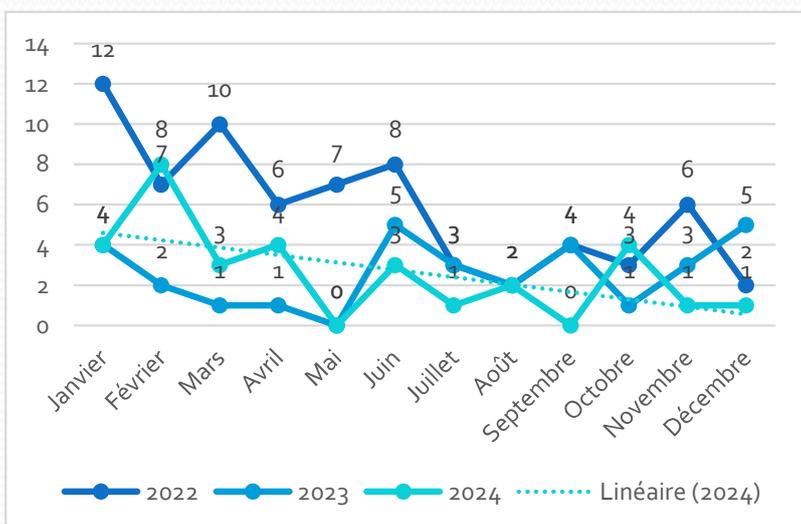
Montant mensuel des bons délivrés en 2024



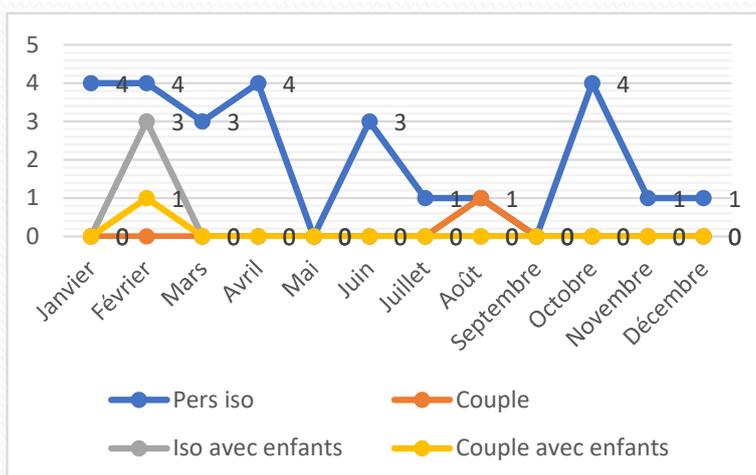
On constate sur ce dernier graphique une tendance similaire entre l'année 2023 et l'année 2024. Un pic des aides alimentaires est constaté sur le mois de février 2024 avec une légère augmentation sur le dernier trimestre 2024.

Nombre de familles aidées par mois :

Les courbes des années 2022 à 2024 suivent les mêmes tendances. Un Pic est observé en début d'année, avec une baisse progressive jusqu'en août. Une hausse du nombre de familles aidées s'observe sur le dernier trimestre.



Composition des familles aidées



Les personnes isolées sans enfants sont plus représentées dans les foyers aidés. Ce qui est conforme avec la décision du mois de juillet 2022. Les aides accordées à des familles restent à titre dérogatoire, lors de situation d'urgence, au regard de la couverture et du fléchage prioritaire du CD03.

2.2 LES AIDES FINANCIÈRES EXCEPTIONNELLES

DEMANDES AIDE FINANCIERES EXCEPTIONNELLES POUR 2024	
NOMBRE DE DEMANDES PRESENTEES	8 (5 en 2023)
NOMBRE D'ACCORD	8 (5 en 2023)
NOMBRE DE REFUS	0
AIDES FACTURES D'ENERGIE	25% (contre 60% en 2023)
MONTANT ACCORDE	3265.34 € (contre 959.37 € en 2023)

8 demandes ont été présentées en 2024 contre 5 demandes en 2023. Toutes les demandes ont fait l'objet d'une notification d'accord.

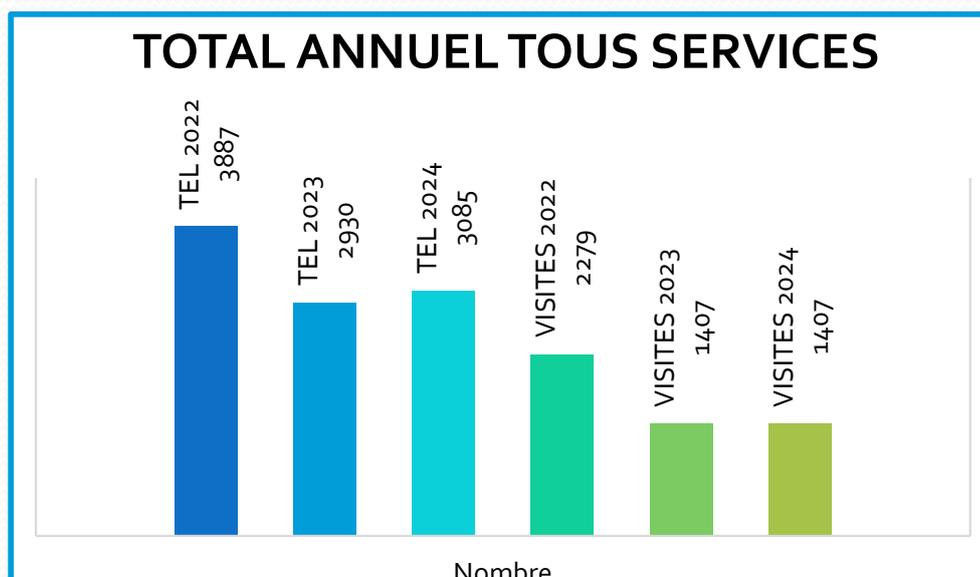
Les chiffres sont relativement stables depuis 2023.

Sur ces 8 foyers, 4 foyers représentaient des personnes isolées avec enfants. Les 4 autres personnes étaient des seniors. Ce dernier chiffre semble illustré la précarité qui peut toucher nos seniors et retraités Gannatois.

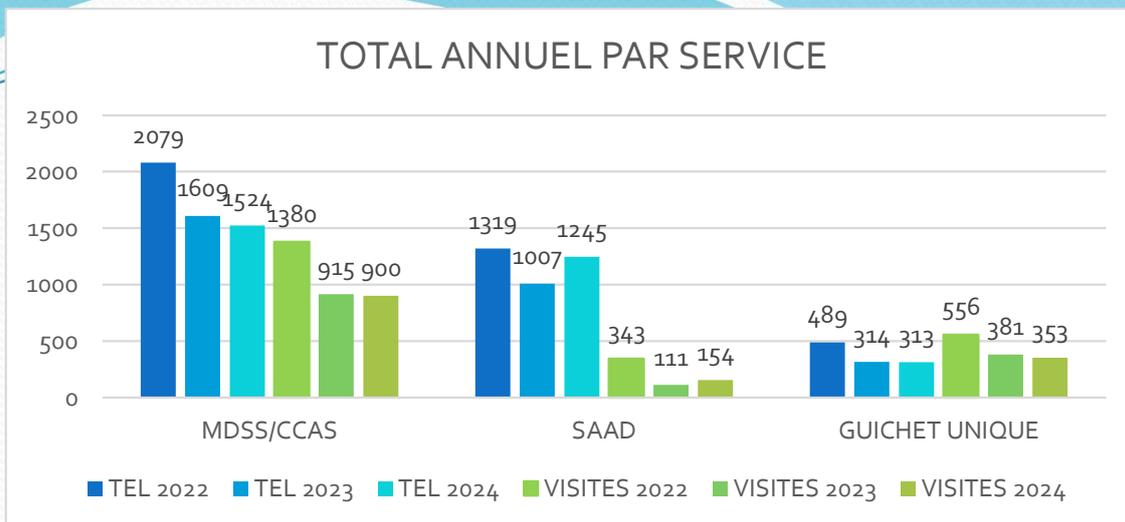
Contrairement aux années précédentes, les demandes de régularisation de facture d'énergie ne concernent plus que 25 % des demandes contre 60% en 2023. En effet, sur l'année 2024 les motifs des demandes d'aides ont été plus diversifiés que les années précédentes (logement, santé, énergie,...).

2.3. L'ACCUEIL PHYSIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

EVOLUTION DE L'ACCEUIL DEPUIS 2022

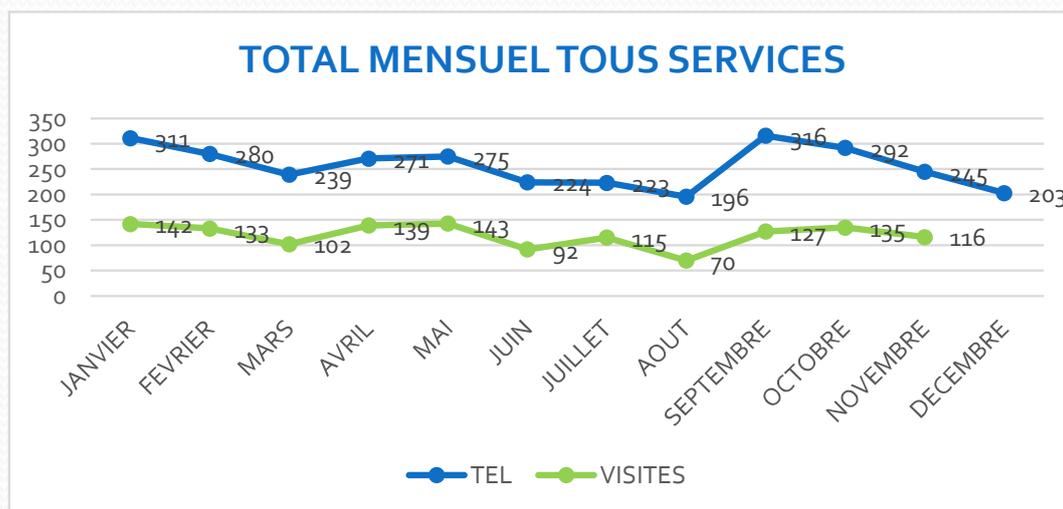


La MDSS a reçu, tous services confondus, 1407 personnes au titre de l'année 2024 (idem 2023) et a géré la réponse téléphonique pour 3085 usagers. Nous pouvons constater que les chiffres sont relativement stables entre 2023 et 2024.



Le contact téléphonique reste le mode de contact privilégié par les usagers. Les services du SAD et du CCAS sont les principaux destinataires de ces appels.

Il y a un relatif équilibre entre les contacts physiques et téléphoniques pour les services du Guichet Unique sur l'année 2024 (idem en 2023) et ce malgré la réorganisation des inscriptions scolaires opérée en 2024.



Une augmentation des contacts est notée sur septembre 2024 et octobre 2024. Cette évolution est liée à l'organisation du Noël des seniors.

Une baisse d'activité est constatée sur la période estivale et sur la fin d'année.

Les tendances sont identiques pour l'accueil physique et téléphonique.

L'ACCUEIL SUR RDV

Depuis janvier 2023, nous utilisons le logiciel « Mon suivi social » afin d'assurer un meilleur suivi des RDV effectués au sein de la Maison des Services (suivi statistiques et meilleure évaluation de notre activité).

199 entretiens ont été réalisés contre 312 en 2023. Les aides aux démarches en ligne, principalement pour la CAF et la CPAM représentent le 1er motif d'entretien.

FOCUS SITE PARTENAIRE DE L'ASSURANCE MALADIE :

Nous utilisons le nouveau site partenaire depuis avril 2024. Plus intuitif, il permet d'adresser des demandes mais également de solliciter des RDV téléphoniques.

Par voie de conséquence et depuis cette date, la visio CPAM n'est plus proposée à la Maison des Services.

43 demandes ont été effectuées sur ce nouveau site ; elles concernent principalement des demandes de Complémentaires Santé Solidaire.



DEMANDES DE LOGEMENT PAR VOIE INFORMATIQUE

11 demandes de logement ont été effectuées sur l'année 2024 contre 18 en 2023.

La ville de Gannat n'est pas épargnée par les tensions locatives et les trois bailleurs présents sur la commune Evoléa, Allier Habitat et Auvergne Habitat sont régulièrement sollicités.

La permanence de l'ADIL qui, 3 jeudis par mois, assure, un accueil physique et téléphonique a reçu 220 personnes concernant les problématiques de logement et notamment le dispositif « Ma Prime Rénov' ».

LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AIDANT CONNECT

Le CCAS a été habilité AIDANT CONNECT en mars 2022 (2 agents formées).

Ce dispositif permet aux aidants professionnels de réaliser des démarches administratives en ligne pour le compte de personnes en difficulté numérique. Il permet d'instaurer un cadre légal dans les démarches réalisées pour autrui.

Avantage de ce service : ne plus avoir besoin de conserver les identifiants et mots de passe des usagers. Les données sont conservées de manière sécurisée sur le site **AIDANT CONNECT** ce qui facilite les démarches réalisées (connexion plus rapide pour différents sites : France Travail, Caf.fr, ameli.fr, etc.).

Autres avantages : la possibilité de consulter les dossiers à distance par téléphone afin d'apporter une réponse à l'utilisateur sans l'obligation, pour lui, de se déplacer.

EN CHIFFRES

Depuis l'utilisation de l'outil AIDANT CONNECT, 45 mandats ont été créés dont 12 mandats en 2024 (contre 17 en 2023) .



LES ALERTES CANICULE EN 2024

Une première alerte canicule a été déclenchée du 29 au 31/07/2024.

75 gannatois étaient inscrites sur le fichier canicule (principalement des bénéficiaires du SAD en situation d'isolement).

22 personnes, qui ne bénéficiaient pas d'un passage durant le week-end ont été contactées sur cette période.

Sur l'ensemble des personnes contactées, aucune difficulté n'a été signalée. De l'ensemble des échanges ressort une meilleure prise de conscience des gestes à appliquer pour se préserver des effets de la chaleur et une satisfaction de 100% (enquête satisfaction 2024)

Une deuxième alerte canicule a été déclenchée du 10 au 13/08/2024 ; pas de difficulté majeure recensée.



LES PERMANENCES EN CHIFFRES

ADIL, Mutuale, France Services et le conciliateur de Justice ont permis de recevoir 263 usagers et de répondre à 197 appels téléphoniques.

France Service a accueilli au total 104 personnes sur l'année 2024. En raison de ces chiffres élevés, une permanence toutes les semaines a été mise en place depuis janvier 2025.

NOUVEAUTÉ 2024, la présence du conciliateur de justice. Cette permanence a pour but de proposer une solution à l'amiable à tout litige inférieur à 10 000 €.

Elle a lieu 1 fois par mois, le 3^{ème} mardi de 9h à 12h.

Au vu du nombre de personne accueillie depuis sa mise en place, la permanence répond donc bien à un besoin sur le territoire et complète ainsi l'offre de permanence existante (et plus particulièrement les conseils juridiques apportés par l'ADIL).



ANIMATIONS & ATELIERS PREVENTION 2024

Le programme d'animations 2024 a été construit autour de 4 temps forts :

- La quinzaine de aidants (2^{ème} édition)
- La Guinguette (3^{ème} édition)
- La semaine bleue, du 30 septembre au 4 octobre 2024
- Et le Noël des seniors, le 29 novembre 2024

Soit plus de 150 dates d'animations tout au long de l'année



1. Le transport Mobilité (36 trajets – 11 utilisateurs contre 41 trajets en 2023 – 9 utilisateurs)

Ce transport a été utilisé par **11** personnes, exclusivement des femmes âgées en moyenne de 87 ans. Les personnes inscrites ont sollicité le transport à **28** reprises.

Tous les jeudis, 8 à 10 personnes (maximum) se rendent ainsi au Club Loisirs et détente.

Ce transport permet d'avoir une activité « hors les murs » et de prévenir les situations d'isolement. En effet, tous les usagers de ce service rencontrent des difficultés de mobilité liées à l'âge et peuvent difficilement se déplacer seules.



2. Les ateliers informatiques

Un jeudi sur deux, tout au long de l'année 2024, a été proposé un atelier informatique. Cette nouvelle formule proposée depuis 2023 a permis à 5 à 6 usagers en moyenne par atelier, de découvrir, s'initier et se perfectionner avec l'outil informatique.

Outre le fait que cet atelier permette un apprentissage du numérique, il favorise l'échange voire l'entraide entre les participants aux niveaux divers.



6. Les soins socio-esthétique

Grâce à une subvention accordée par la fondation « BRUNEAU », des ateliers et soins socio-esthétiques ont pu être proposés à compter du mois d'octobre 2024.

Un premier atelier collectif s'est déroulé au cours de la Semaine Bleue, le 3 octobre. Durant 2h00, Cléa GALLINAS « La Main Délicate » a prodigué ses conseils autour d'un soin du visage naturel, sur le thème de l'automne.

Puis au cours du mois de décembre, des soins individuels d'une demi-heure ont été proposés :

à 4 résidents de l'EHPAD de Gannat le 16 décembre 2024

à 4 usagers du SAD, au CCAS, le 23 décembre 2024, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

7. Un partenariat avec la Mutualité Française : un programme riche et varié

Ce partenariat s'est construit autour de quatre thématiques. Chacune a été précédée par une conférence animée par des professionnels :

La mémoire :

La conférence mémoire et AVC a eu lieu le 7 mars 2024. Elle a été animée par le Dr Almeida, gériatre - Directeur du Centre de Prévention Bien Vieillir. Cette conférence a précédé un atelier mémoire de 10 séances débutant le 21 mars 2024.

L'animation de cet atelier a été assurée par Corinne Renoux de la Mutualité Française. 15 personnes se sont inscrites, confirmant l'attrait pour cette thématique sur notre territoire et la nécessité de proposer un nouvel atelier en 2025.

La nutrition et Prévention du diabète :

Une deuxième conférence animée par le Dr ALMEIDA a été proposée le 13 juin 2024. Suite à cette conférence centrée sur la prévention du Diabète, trois ateliers nutrition ont été proposés, alliant des temps d'échange, de pratique et la découverte de la dégustation de pleine conscience.

Le stress

Une 3ème conférence sur le thème de la Gestion du Stress a été proposée le 5 septembre 2024. Cette conférence a précédé un atelier de Sophrologie de 3 séances. Cette nouvelle action a été très bénéfique pour les participants et complétaient parfaitement le programme d'animations proposé par le CCAS (Yoga avec chaise, Relaxation, etc.).



L'activité physique

Dernier temps fort du partenariat avec la Mutualité française, le thème de l'activité physique.

La quatrième et dernière conférence s'est tenue le 19 septembre 2025 et a rencontré un vif succès.

15 personnes se sont inscrites pour l'atelier équilibre.

L'atelier construit autour de 10 séances a permis de travailler divers exercices physiques adaptés (pouvant être reproduits à domicile), mais également la confiance en soi pour limiter le risque de chute.

Des tests ont été réalisés pour suivre la progression sur les 10 séances.

Le groupe a été assidu et est dans l'attente d'une nouvelle session sur l'année 2025.

Cet intérêt constaté autour de l'activité physique nous confirme l'idée de proposer des ateliers de sport adapté sur l'année 2025.



Conclusion : ce partenariat fût riche dans la diversité des ateliers proposés et dans l'utilité des informations données lors des différentes conférences. Chaque atelier et conférence a eu pour but de donner « les clefs » pour préserver la santé et l'autonomie des seniors du territoire. Elle a permis de toucher plusieurs dizaines de seniors et de poursuivre le travail de prévention mené par le CCAS et le SAD.

8. La Quinzaine des aidants

DU 5 AU 16 FÉVRIER
CCAS de Gannat
Exposition Photos - Accès libre
« Chez nous, nos helpers héros portent des blouses »

MARDI 6 FÉVRIER
10h à 12h « Vivre chez soi le plus longtemps possible »
Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAAD) vous informe sur les aides et services proposés : lever/toucher, préparation et prise des repas, etc.

14h à 17h « Des solutions adaptées à vos besoins »
Permanence du service de l'UNAPEI « Communauté SAD'Allier » des professionnels disponibles pour répondre à vos questions (toutes personnes, enfants ou adultes, avec tout type de handicap, professionnels à la recherche de ressources, d'écoute, de soutien et d'appui).

14h30 à 16h30 « Un duo qui prend soin de vous »
Massage sur chaise pour 2 personnes, détente et relaxation garanties ! Dispensé par 2 praticiens Laetitia GLEBERT LE POHET - Peuse & Vous - et Jean-Luc DE FAYET - Massage & Spa. Sur inscription au 04.70.90.67.73.

MERCREDI 7 FÉVRIER
14h à 17h « Des services publics qui facilitent votre quotidien »
Les services du Conseil Départemental de la Communauté de communes de Saint-Pourçain Sioule Lignage et France Services répondent à vos questions.
- Aides aux démarches dématérialisées - avec France Services :
- Se déplacer sur le territoire - Titb, le transport à la demande (TAD) et dépôt à vos déplacements -
- Favoriser le maintien à domicile - Portage de repas, amélioration de l'habitat, etc.

JEUDI 8 FÉVRIER
14h à 12h « Vivre chez soi le plus longtemps possible »
cf. programme du mardi 6 février.

14h à 17h
Permanence de l'ADIL, avec ou sans SDV : un juriste vous offre une information complète, objective et personnalisée sur toutes les questions relatives au logement dont l'amélioration de l'habitat et les aides financières.

VENDREDI 9 FÉVRIER
14h à 17h Dispositif Bulles d'IR
Conférence et présentation par l'UDAI du dispositif dédié aux aidés de personnes en situation de handicap - solutions adaptées, prévention et accompagnement personnalisé par des professionnels.

MARDI 13 FÉVRIER
10h à 12h « Vivre chez soi le plus longtemps possible »
cf. programme du mardi 6 février.

14h à 17h Rencontre avec une ergothérapeute et présentation du dispositif « Merçi Julie »
- Information sur les aides techniques et à l'adaptat et aménagement du logement.
- Comment faciliter son quotidien et retrouver un niveau d'autonomie optimale.
- Et si on inversait les rôles ? Essayez au simulateur du vieillissement pour mieux comprendre vos aînés.

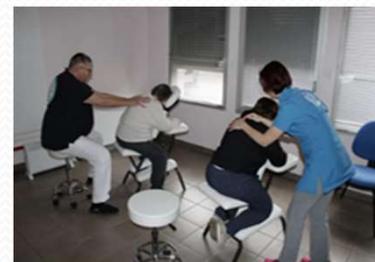
MERCREDI 14 FÉVRIER
14h à 15h « Atelier bien-être : beauté dès matins »
Conseils et astuces pour prendre soin de soi.

JEUDI 15 FÉVRIER
10h à 12h Atelier informatique en un clic
Présentation des solutions en ligne pour les aidants non professionnels - obtenez des aides aidants Allier, Ma Bousselle Aidants, HappyVisio, Movidom.

14h à 16h Permanence Mutualité, la mutuelle communale « une couverture santé adaptée à vos besoins et à votre budget »

14h à 17h Permanence du FADL, avec ou sans SDV - cf. programme du 8 février.

17h30 « Ciné-débat - ENTRÉE GRATUITE Cinéma « Le CHARDON » à Gannat
Diffusion du film « La Promesse de l'aidant », EDUARD CARRON suivi d'un débat - Film documenté sur la situation des aidants non professionnels.



Cette 2^{ème} quinzaine a été organisée du 5 au 16 février 2024 (hors vacances).

Plusieurs ateliers et conférences ont ponctué cette quinzaine afin de sensibiliser le plus grand nombre d'aidants.

Objectif : sensibiliser, diffuser, partager un maximum d'information et de contacts afin de faciliter le quotidien et éviter les situations d'épuisement.

MERCREDI CONNEXION - Journée sur le thème de la connexion et des échanges avec une intervention de la CPAM le matin sur les outils numériques, une permanence France Services et un après-midi jeux de société en toute simplicité et convivialité.

JEUDI SPORT SANTE plusieurs temps ont été proposés avec un atelier informatique le matin, un atelier équilibre et un atelier nutrition « lecture des étiquettes » l'après-midi.

10. Le Noël des seniors 2024

Le traditionnel Noël des seniors a été reconduit en 2024. Les Gannatois inscrits sur la liste électorale et âgés de plus de 70 ans ont eu la possibilité de bénéficier du cadeau de fin d'année, soit **1075** personnes.

Ainsi, les seniors avaient pour choix :

- soit un **chèque-cadeau** d'une valeur de 20 euros par personne,
- soit un **colis de produits locaux** de commerçants situés dans le Département de l'Allier (+ un dans le Puy de Dôme).

De plus, une place de cinéma par usager bénéficiaire de l'action a de nouveau été offerte pour un colis de produits de qualité et un soutien à la culture.

QUELQUES CHIFFRES

- **1075** personnes potentiellement bénéficiaires de cette opération
- **876** répondants dont **257** personnes ont choisi le colis de produits locaux (dont 41 couples) et **619** personnes avaient fait le choix des chèques-cadeau.
- Les chèques-cadeau ont pu être utilisés par les administrés chez **38** commerçants de Gannat (contre 43 en 2023), majoritairement localisés dans le centre-ville.
- **20** personnes (contre 26 en 2023), dont 6 couples, étaient inscrites en liste d'attente. Elles ont toutes été satisfaites suite aux désistements, déménagement, absence de réponses.



A la différence de l'année 2023, la distribution a été organisée sur une journée unique : le **26 novembre 2024**.

Le moment de convivialité s'est ainsi déroulé de 10h30 à 17h30.

A compter du 28 novembre 2024, les gannatois ont pu récupérer leur présent dans les locaux de la Maison des Services et de la Solidarité.

Une relance téléphonique a été effectuée pour les personnes non venues notamment pour les colis (avant le 12 décembre 2024).

L'ensemble des colis ont été distribués avant les vacances de fin d'année et **4** colis ont fait l'objet d'un don au Resto du Cœur. Ces derniers ont été remis le 31 janvier 2025.

Le dernier chèque-cadeau a été remis à une personne en liste d'attente le 26/02/2025

Le traditionnel Noël de l'EHPAD a été réalisé auprès de **50** résidents le **17/12/2024**.

Un total de **926** Gannatois ont ainsi bénéficié de l'opération.

11. Animation par les aides à domicile

Les aides à domicile ont organisé, en partenariat avec la famille, l'anniversaire surprise pour les 100 ans d'un de nos usagers, bravo à elles !

12. Les Jardins partagés

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Gannat assure la gestion d'un ensemble de jardins familiaux situés au « Clos Saint Joseph » à Gannat.

Ce projet résulte de la volonté du CCAS et de la ville de Gannat de mettre à disposition une parcelle de jardin à cultiver au profit des gannatois dépourvus de potager.

Ces jardins représentent un lieu de vie convivial permettant l'échange, la coopération et le lien social entre les jardiniers. Cette action est basée sur les valeurs de partage et de respect de l'environnement.

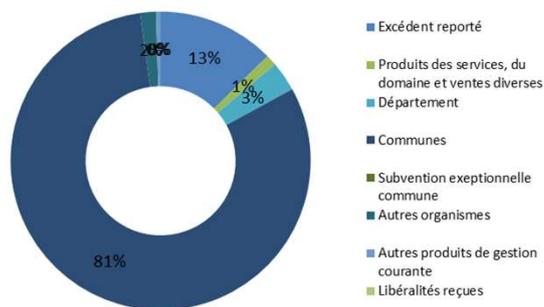
Toutes les parcelles de jardins ont été mises à disposition en 2024 aux **18** jardiniers.



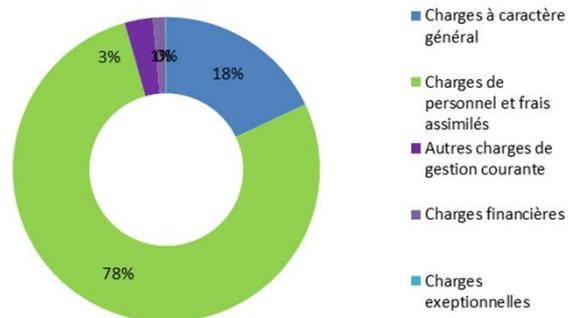
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Excédent reporté	3692,44	6442,73	0	13222	18858,78	22950,1	25801,57
Produits des services	118649,82	11740,45	1832,99	2105,01	2411,65	2166,67	2405,01
Département	0	10064	14625	19873	19803	12449	6590
Communes	140000	120000	155000	155000	155000	155000	165000
Subvention exceptionnelle commune			30000		40000		
Autres organismes	1600		4000	0	0	6700	3500
Autres produits de gestion courante	0	644	561	507	2427,5	997	995
Libéralités reçues	170	348,5	1270	302	430	130	0
TOTAL	264112,26	149239,68	207288,99	191009,01	238930,93	200392,77	204291,58

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Déficit reporté			9197,8				
Charges à caractère général	100999,15	44465,89	36486,15	31309,64	38031,06	40281,89	32378,11
Charges de personnel	147858,94	104731,03	122820,41	134109,00	128558,47	127549,57	139929,35
Autres charges de gestion courante	8790,5	9045,56	6608,37	5574,69	7938,53	4184,12	5387,43
Charges financières	20,94	195	653,7	1146,61	1452,63	2575,76	2273,8
Charges exceptionnelles	0	0	18300		40000,00		203
TOTAL	257669,53	158437,48	194066,43	172139,94	215980,69	174591,34	180171,69

Recettes CCAS 2024



Dépenses 2024 CCAS





LES SENIORS





Présentation du service

Depuis 1979 le CCAS de Gannat gère un service d'aide à domicile sur la ville de Gannat

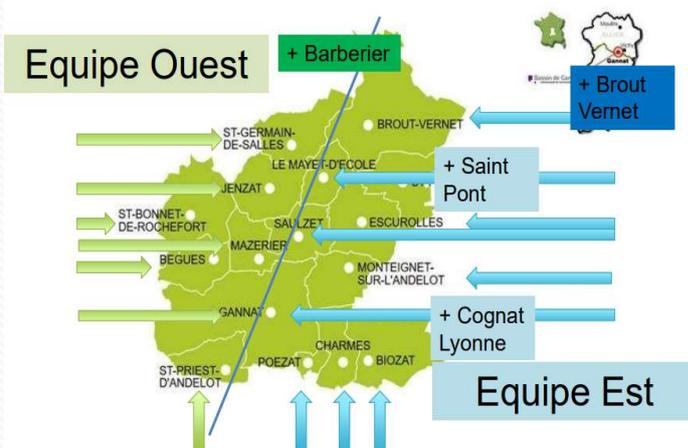
Il a pour mission de proposer un service de maintien à domicile prestataire pour les personnes âgées, malades ou handicapées, quel que soit leur âge.

Depuis l'année 2010, sur délibération du Conseil d'Administration, le service intervient également sur les municipalités de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne.

Sous le régime de l'autorisation depuis le 1^{er} janvier 2015, le SAAD a bénéficié du renouvellement de l'autorisation par arrêté du 4 novembre 2021. Depuis cette date, son périmètre a été étendu à 2 reprises. Depuis le 1^{er} janvier 2024, il intervient désormais sur 18 communes, comprenant, Saint Pont, Cognat Lyonne, Brout-Vernet et Barberier (hors périmètre intercommunal) peu ou non desservies par d'autres SAD.

Le Service d'Aide à domicile est adhérent à l'UNA et à sa délégation Départementale Allier-Puy de Dôme.

Il est joignable de lundi au vendredi jusqu'à 17h00. L'équipe intervient 7 jours sur 7, les samedis, dimanches et jours fériés et le répondeur est consulté les samedis et dimanches.



Financés par le Conseil départemental dans le cadre du CPOM, le SAD a fait l'acquisition de 2 véhicules de service début 2024.



L'équipe administrative théorique est de 1.55 ETP soit 1.245 ETP sur l'activité tarifée. Cet effectif assure les missions suivantes : management, recrutement, réception des usagers ou de leurs familles, organisations des interventions (visites, évaluation sociale, réévaluation, constitution des dossiers de prise en charge), plannings, gestions des absences prévues ou non pour assurer la continuité de service, coordination avec les partenaires, astreintes, démarche qualité.

La gestion des carrières, plan de formation, enquête satisfaction, paie, communication et comptabilité ont été mutualisées avec les services de la ville sur la période 2018-2019.

La facturation du SAD, la politique de prévention des risques (DUERP, EPI) ont été mutualisées au cours de l'année 2020 avec l'appui du personnel communal.

La même année, afin d'améliorer la qualité de service, le SAD a été réorganisé : sectorisation, création de 2 équipes : en mars 2020 création d'un premier poste de responsable de secteur, en novembre création du 2^{ème} poste de responsable de secteur puis de 2 agents ressources en charge du tutorat et de l'aide à l'intégration des nouveaux agents.

Le service a également fait le choix de mutualiser une partie de la facturation du SAD depuis 07/2024 (action CPOM).

Les astreintes administratives, mises en place il y a 10 ans, (du vendredi soir au lundi matin, ainsi que les jours fériés), permettent d'organiser le remplacement d'un agent qui serait dans l'impossibilité d'assurer ses interventions, ou qui serait en difficulté avec un client auprès duquel il/elle intervient.

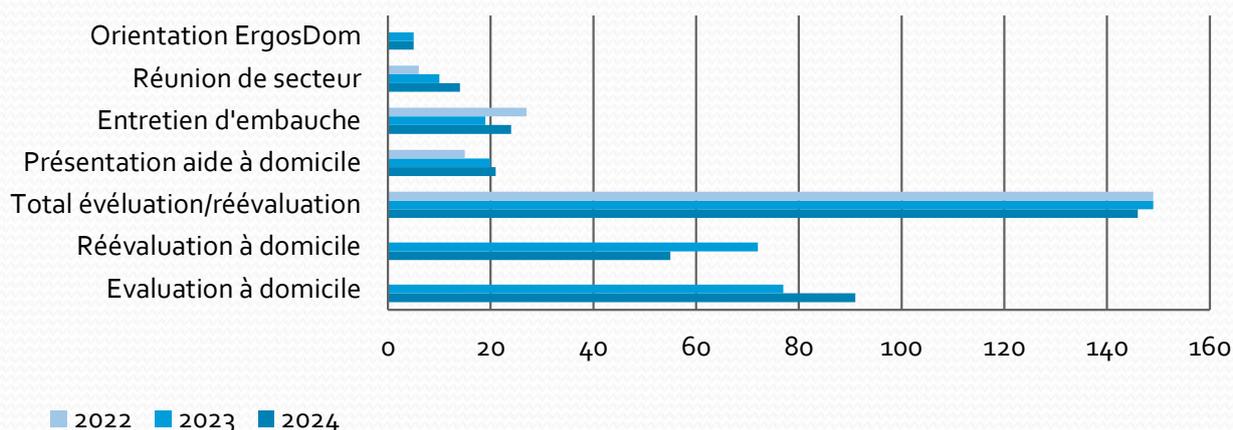
➤ Depuis le mois de septembre 2021, l'astreinte WE et férié peut être contactée à la fois par les salariés et par les usagers.

La mise en place de mesures via l'évaluation des besoins est systématique. Elle se matérialise par plusieurs visites à domicile pour la constitution du dossier, l'évaluation des besoins et la présentation de l'aide à domicile.

Les sorties d'hospitalisation sont prioritaires et les remplacements en cas de congés, formation sont anticipés et assurés.

A noter que le SAD assiste systématiquement aux réunions de concertation RCTA, réunion autonomie etc... (les fiches de repérage de perte d'autonomie ANESM ont été mises en place depuis 2019).

Données responsables de secteur



Le volume d'activité globale

Le service constate une activité totale 2024 de 22 181 heures lui permettant de retrouver le niveau d'activité de 2022 et d'être conforme aux objectifs inscrits au BP 2024 (22 200 heures).

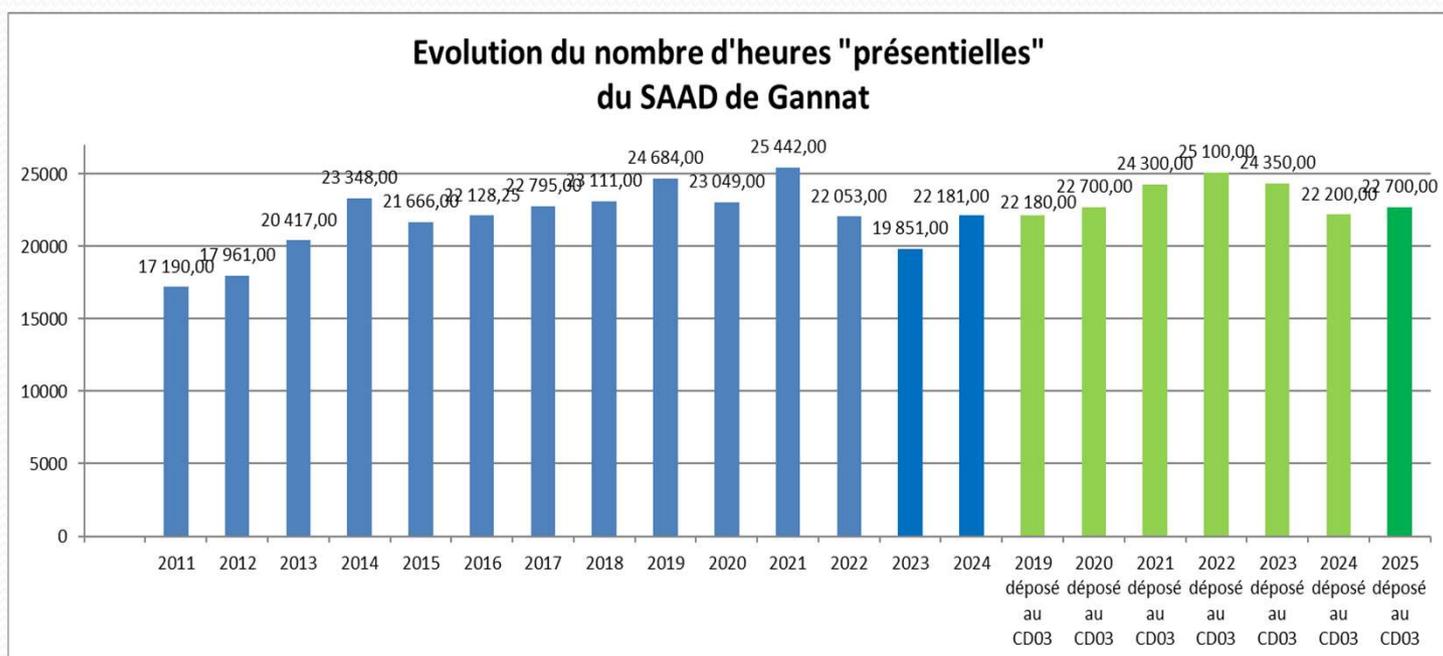
La hausse d'activité est à la fois constatée en :

- Heure d'intervention : + 11.7%
- Nombre de personnes accompagnées : + 6.8%

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre usagers	155	163	165	161	177	181	182	175	172	195	183	191	204
Nombre d'heures	17961	20417	23348	21646	22127	22795	23494,6	24684	23049	25442	22053	19851	22181

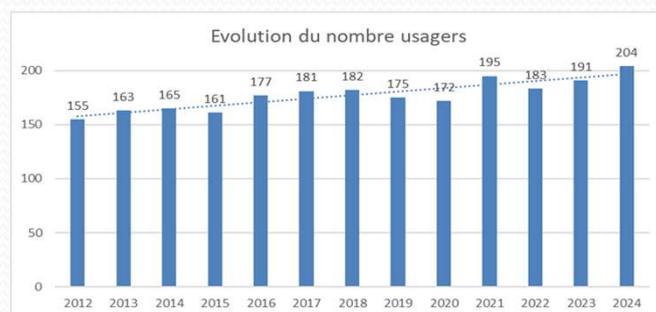
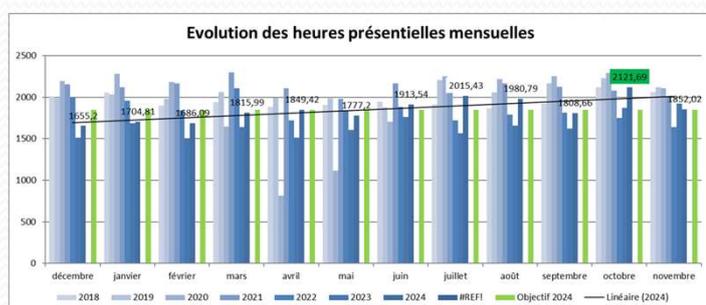
Comme évoqué plus loin dans le rapport, la hausse d'activité est principalement liée à la progression :

- De l'APA : + 1 888 heures (+ 12.4%) et des caisses de retraite : + 570 heures, (+ 39%)
- Des besoins en provenance des communes extérieures : + 1 294 heures toutes activités confondues (+ 24%)



La progression a été régulière tout au long de l'exercice :

Progression du nombre d'usagers accompagnés : + 6.8%



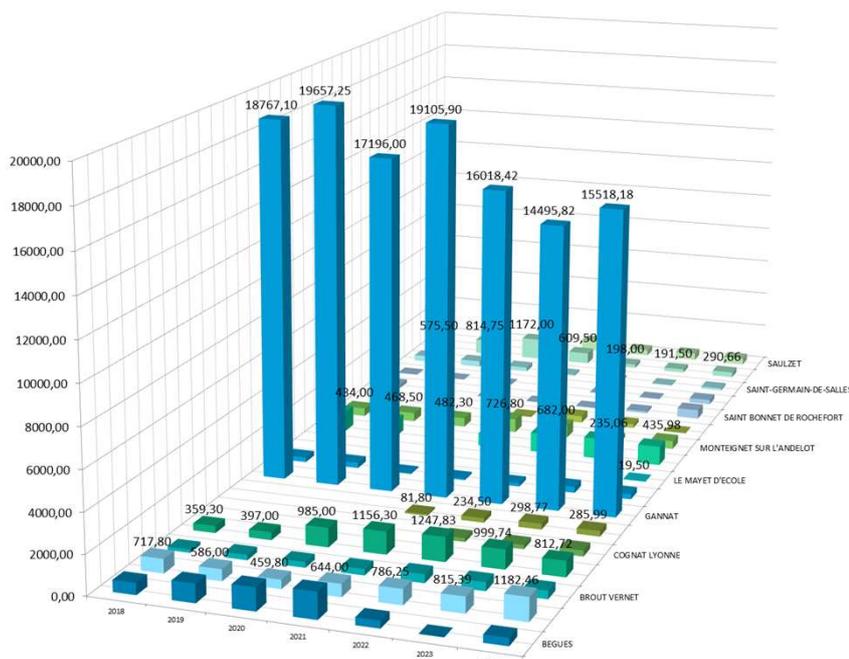
L'implantation territoriale

Gannat reste le pilier de l'activité du service en comptabilisant 70% des heures réalisées (73% en 2023).

Même si la présence de nombreux opérateurs génère une concurrence naturelle :

- L'activité est en hausse sur la commune (+1 022 heures : + 7%)
- Le nombre d'utilisateurs progresse (145 contre 139 en 2023 : + 4%).

Répartition des heures par communes 2018-2024



La dynamique des extérieurs est particulièrement forte en 2024 ; pour la 1^{ère} fois, les activités hors Gannat atteignent 30% de l'activité globale du service :

- Heures d'intervention : + 1 294 heures (+ 24%)
- Nombre d'utilisateur : 59 contre 52 en 2023 (+ 13.5%)

Année	Total des heures	Heures hors gannat	% des heures hors Gannat
2018	23494,50	4727,40	20,12
2019	24684,50	5027,25	20,37
2020	23049,10	5853,10	25,39
2021	25442,70	6336,80	24,91
2022	22053,00	6034,58	27,36
2023	19850,50	5354,68	26,98
2024	22166,21	6648,03	29,99%

In fine, la hausse d'activité globale constatée en 2024 (2 330 heures) est donc issue pour 55% de la progression des besoins à couvrir/couvert dans les communes rurales et pour 45% sur Gannat.

Répartition territoriale des usagers :

ANNEE	BEGUES	BIOZAT	BROUT VERNET	CHARMES	COGNAT LYONNE	EBREUIL	ESCUR OLLES	GANNAT	JENZAT	MAYET D'ECOLE	MAZIER	MONT EIGNET SUR L'AND ELOT	POEZAT	SAINT BONNET DE ROCHEFORT	SAINT PONT	SAINT-GERMAIN-DES-SALLES	SAINT-PRIEST-L'AND ELOT	SAULZ ET	Total	Hors Gannat	% Hors Gannat
2015	1	5		4		3		125	2		4	2	4	4			5	1	161	36	22,36
2016	4	4		2		2		142	3		5	2	3	2		1	6		177	35	19,77
2017	1	4	2	3		2		148	2		5	2	2	2		1	6		181	33	18,23
2018	3	6	2	3		1		145	4		6	2	0	2	1	1	6		179	34	18,99
2019	3	6	1	2				140	3		6	3		1	1	2	7	1	172	32	18,60
2020	3	5	1	5				131	2		8	5		0		2	8	2	169	38	22,49
2021	5	7	1	6			3	145	1		7	5	1	2			10	2	190	45	23,68
2022	3	6	1	5	2		3	133	3		10	4	3				5	5	180	47	26,11
2023	1	6	2	5	3		5	139	2		11	4	2	1	1	2	4	3	191	52	27,23
2024	4	10	3	5	3		3	145	4	1	7	4	1	2	2	1	6	3	204	59	28,92

Répartition territoriale des heures d'interventions :

ANNEE	BEGUES	BIOZAT	BROUT VERNET	CHARMES	COGNAT LYONNE	ESCUR OLLES	GANNAT	JENZAT	LE MAYET D'ECOLE	MAZIER	MONT EIGNET SUR L'AND ELOT	POEZAT	SAINT BONNET DE ROCHEFORT	SAINT PONT	SAINT-GERMAIN-DES-SALLES	SAINT-PRIEST-L'AND ELOT	SAULZ ET	Total des heures	Heures hors gannat	% des heures hors Gannat
2018	591,5	717,8	164,5	359,3			18767	252		1075	434		205	26	324,5	575,5		23495	4727,4	20,12
2019	945	586	269	397			19657	281		899,8	468,5		20	0	333,3	814,8		24685	5027,3	20,37
2020	1148	459,8	285	985			17196	62		694,5	482,3		0	0	230,5	1172	334,5	23049	5853,1	25,39
2021	1337	644	316	1156		81,8	19106	89,5		668,8	726,8	42	0	0	80,3	609,5	585	25443	6336,8	24,91
2022	377,5	786,3	438,8	1248	190	234,5	16018	174,25		1020	682	362	0	0	0	198	323,3	22053	6034,6	27,36
2023	8	815,4	438,7	999,7	211,8	298,8	14496	324,2		1081	235,1	216,2	109,3	14,5	27,5	191,5	382,8	19851	5354,7	26,98
2024	388,1	1182	411,8	812,7	300,5	286	15518	271,64	19,5	1003	436	32,74	485,2	247,5	123,9	290,7	356,8	22166	6648	29,99

Ces 2 tableaux permettent de confirmer que les besoins progressent sur la quasi-totalité des communes (**Bègues et Biozat plus particulièrement**).

Enfin, on peut faire l'hypothèse que les personnes accompagnées sont plus dépendantes au regard de la progression du temps d'intervention à domicile moyen/usager constatée en 2024 :

Ratio moyen d'heures d'intervention/usager/an :

2021 : 130h00/an (25 442/195)
2022 : 121H00/an (22 053/183)
2023 : 104H00/an (19 850/191)
2024 : 109H00/an (22 166/204)

Déplacement sur le territoire

Le nombre de km interventions de 12/2023 à 11/2024 s'élève à 56 138 km (hors véhicule de service).

Le nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de service s'élèvent à 4 998 sur la même période (rappel : les véhicules ont été mis en service en mai 2025).

Le nombre de km indemnisé au personnel a donc été de **51 140** soit une hausse de 26% par rapport à 2023. Rappel : automatisation du calcul des km (acquisition logiciel en 01/2023).

A noter que la prestation **de services de transports accompagnés** (« km courses »), augmente également sur cet exercice.

5 961 km sont ainsi comptabilisés (contre 4 474 en 2023, 4 248 km en 2022, 4 514 km en 2021, 5 407 et 7 261.70 km 2019-2020), **soit une hausse de 33%**.

Cette inversion de tendance s'explique par la progression de demandes d'aide aux courses sur les communes rurales. A noter que la tarification de ces km est inchangée depuis 6 ans.

Les financeurs

En 2024, le volume des activités tarifées est inférieur au BP 2024 (18 600 prévues-retenues pour 17 847 heures réalisées). Leur proportion dans l'activité totale est en baisse (80.31% contre 80.88% en 2023).

Rappel : exclusion des caisses de retraite du périmètre de la tarification et de l'APA63.

➤ Explication : chute des heures PCH et rattrapage progressif de l'activité tout au long de l'exercice 2024

Nombre d'heures		Heures 2024 réalisées	Répartition 2024 en %	Part de l'activité tarifée / libres
Activités tarifées CD		17 847,00	80,31%	80,31%
	APA	17278,28	77,95%	
	PCH	385,4	1,74%	
	Aide sociale	137,82	0,62%	
	APA 63	45,50		
Activités Caisses Carsat et ass.		2 028,76	9,15%	9,15%
	Caisses de retra	2 028,76	9,15%	
	Dépassement P	0,00		
Activités non tarifées		2 290,45	10,33%	10,33%
	Mutuelles	110,75	0,50%	
	Sociétés d'assista	0,00	0,00%	
	Autres financeu	0,00	0,00%	
	payant SPEC	2 179,7	9,83%	
Total		22 166,21	100,00%	

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N-1 en %	Rappel du prévisionnel 2024 déposé
APA	16429	16535,5	17188,50	17904,6	18188,5	17957,5	19597,41	17077,25	15390,19	17278,28	12,27	17700
Aide Sociale	-	279	362	271,5	244	161	127,5	36	22,08	137,82	524,18	100
PCH	691	506,5	1242	1549,3	2183,75	1812,5	1812,25	1167,17	643,16	385,4	-40,08	800
APA 63										45,5		
Caisses retraite	2442,5	2178,50	2308,50	1553	2098	1410,5	1688,25	1520,75	1459,69	2028,76	38,99	1800
				Dont Carsat	1060,66	0						
				1192,50	1342,50	1206,50	1215,25	1102,25				
Mutuelle	52	113,50	49	371	143	155,5	108,5	172,5	81,67	110,75	35,61	200
Taux plein sans prise en charge	2015,5	2515,25	1645	1767,6	1827,25	1552	2108,5	2079,33	2253,71	2179,7	-3,28	2100
TOTAL	21626	22128,25	22795	23494,5	24684,5	23049	25442,41	22053	19850,5	22166,21	11,67	22700

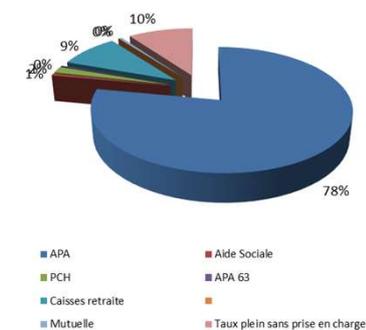
L'activité APA est en hausse (+ 12.3%). Sa part reste stable dans l'activité globale (78% comme en 2023).

L'activité des caisses de retraite est en hausse (+ 39%) et progresse dans l'activité totale (9.15% contre 7% en 2023).

L'activité PCH devient résiduelle et chute de 40% ; elle représente 1.7% de l'activité (contre 3% en 2023) ; cette baisse s'explique par le décès d'un usager et le faible nombre de personnes relevant de cette prestation et orientées vers le service.

Les mesures sans prise en charge (à taux plein et « en dépassement de plan ») sont stables (-3.3% après avoir atteint un pic en 2023). Elles représentent 10.3% de l'activité globale (11% en 2023). Ce haut niveau est corrélé aux rétrécissements des plans de caisses qui occasionnent des demandes de dépassements en taux plein.

Répartition des heures par caisses 2024



Zoom : le nombre d'usager APA est en hausse en nombre et stable en pourcentage entre 2023 (116 : 61% des usagers) et 2024 (124 : 61% des usagers).

On note par contre une hausse en volume d'heure APA/usager : 143 heures/usager APA en 2024 contre 133 heures/usager APA en 2023.

Le public accompagné

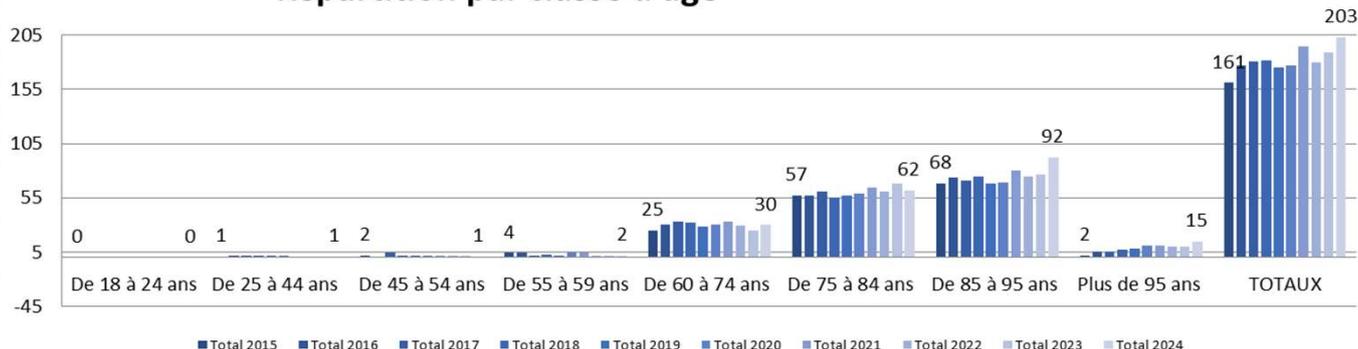
L'analyse des GIR et de la moyenne d'âge du public confirme à la fois le niveau élevé de la dépendance et de la perte d'autonomie des usagers accompagnés sur le territoire.

Depuis 2016, la totalité des GIR 1 à 4 sont passés de 47.4% à 63% (128 usagers, rappel 2023 : 124).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Nombre d'usager 2024
GIR 1	1,69%	1,66%	1,10%	1,15%	0,58%	0,51%	0,55%	0,00%	0,49%	1
GIR 2	5,08%	4,42%	4,40%	3,45%	11,05%	9,23%	10,50%	6,81%	6,37%	13
GIR 3	7,34%	8,29%	7,69%	5,75%	8,14%	8,72%	8,29%	7,85%	10,78%	22
GIR 4	33,33%	38,12%	41,21%	42,53%	44,77%	44,62%	47,51%	50,26%	45,10%	92
Total GIR 1 à 4	47,44%	52,49%	54,40%	52,87%	64,54%	63,08%	66,85%	64,92%	62,75%	128
GIR 5	14,12%	20,99%	24,18%	25,86%	21,51%	24,10%	18,23%	17,28%	24,51%	50
GIR 6	22,60%	18,78%	14,84%	12,07%	11,05%	12,82%	14,29%	15,18%	11,76%	24
Non renseigné	15,82%	7,73%	6,59%	9,20%	2,82%	0,00%	0,00%	2,62%	0,98%	2

L'âge moyen se situe désormais à 83 ans contre 82.2 en 2023

Répartition par classe d'âge

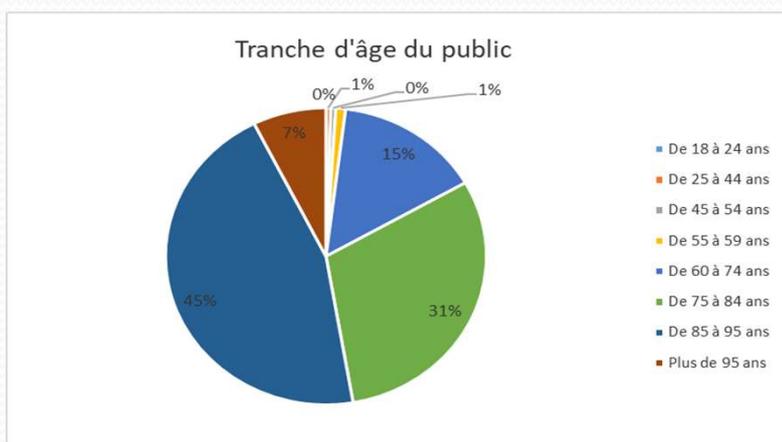


Classes d'âge	Total 2015	Total 2016	Total 2017	Total 2018	Total 2019	Total 2020	Total 2021	Total 2022	Total 2023	Total 2024	Variation en %	% du total
De 18 à 24 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00%
De 25 à 44 ans	1	2	2	2	2	2	1	1	1	1	0,00	0,49%
De 45 à 54 ans	2	1	4	2	2	2	2	2	2	1	-50,00	0,49%
De 55 à 59 ans	4	4	2	3	2	4	4	2	2	2	0,00	0,99%
De 60 à 74 ans	25	30	33	32	28	30	33	29	25	30	20,00	14,78%
De 75 à 84 ans	57	57	61	55	57	59	64	61	68	62	-8,82	30,54%
De 85 à 95 ans	68	74	71	75	68	69	80	75	76	92	21,05	45,32%
Plus de 95 ans	2	5	5	7	8	11	11	10	10	15	50,00	7,39%
TOTAUX	161	177	181	182	175	177	195	180	189	203	7,41	100,00%
												0,00%

La tranche d'âge des 85-94 ans a progressé de + 21% et représente 45% du public accompagné (41% en 2023)

La tranche d'âge des + 95 ans a progressé de 50% (15 contre 10 en 2023) et représente désormais 7% du public (5% en 2023).

Ces 2 points démontrent le vieillissement de la population accompagnée sur le bassin de vie.



Classes d'âge	Hommes	Femmes	Total 2024
De 18 à 24 ans	0	0	0
De 25 à 44 ans	0	1	1
De 45 à 54 ans	0	1	1
De 55 à 59 ans	1	1	2
De 60 à 74 ans	9	21	30
De 75 à 84 ans	19	43	62
De 85 à 95 ans	23	69	92
Plus de 95 ans	3	12	15

Les femmes restent majoritaires à **72.9%** (73.6% en 2023).

Comme les années précédentes, les séniors isolés sont largement majoritaires et l'isolement progresse à un niveau jamais atteint : **88.3%** (contre 84% en 2023, 77.2% en 2022 et 72.8% en 2021).

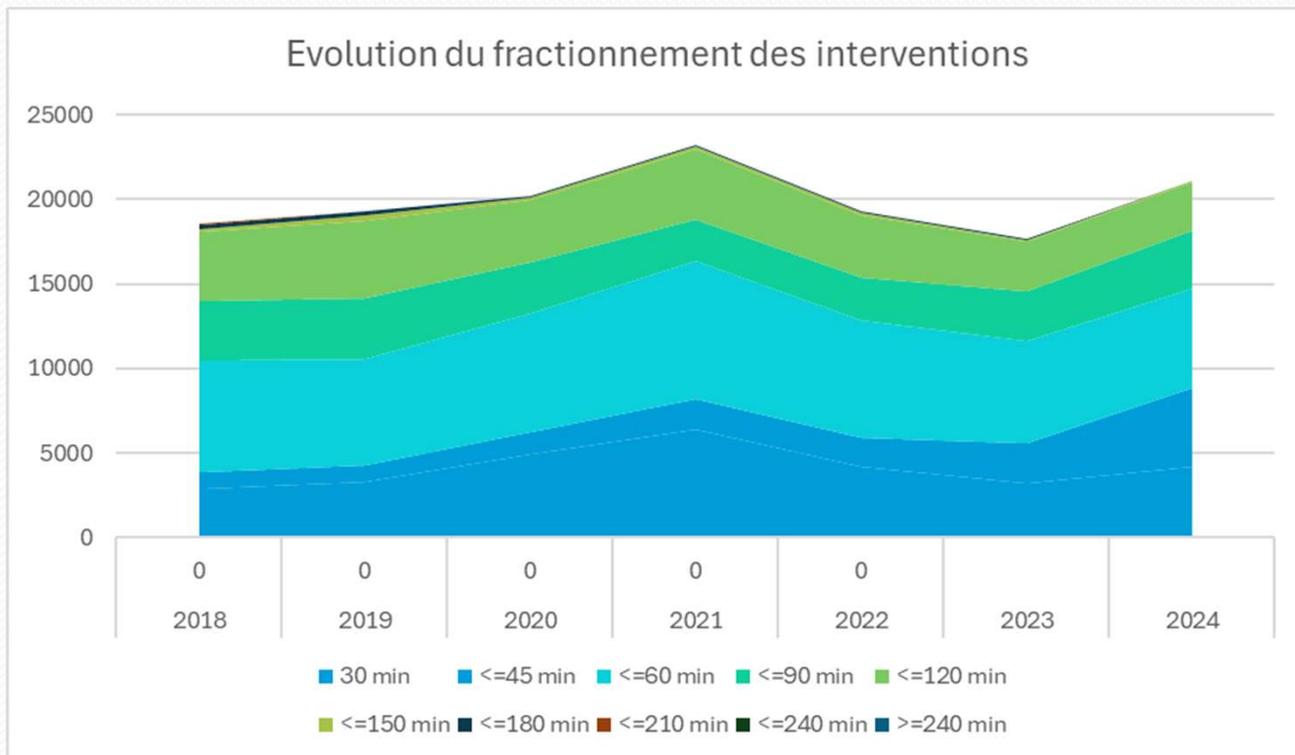
Conditions de cohabitation	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Personnes seules	141	131	116	123	142	139	158	181
Avec génération suivante	5	6	6	0	6	6	2	1
Avec génération précédente	2	0	0	0	1	1	1	1
En couple ou même génération	33	39	45	54	46	34	27	22

La lutte contre l'isolement social reste donc un des enjeux majeurs du CCAS et le SAD de Gannat.

Le fractionnement des interventions

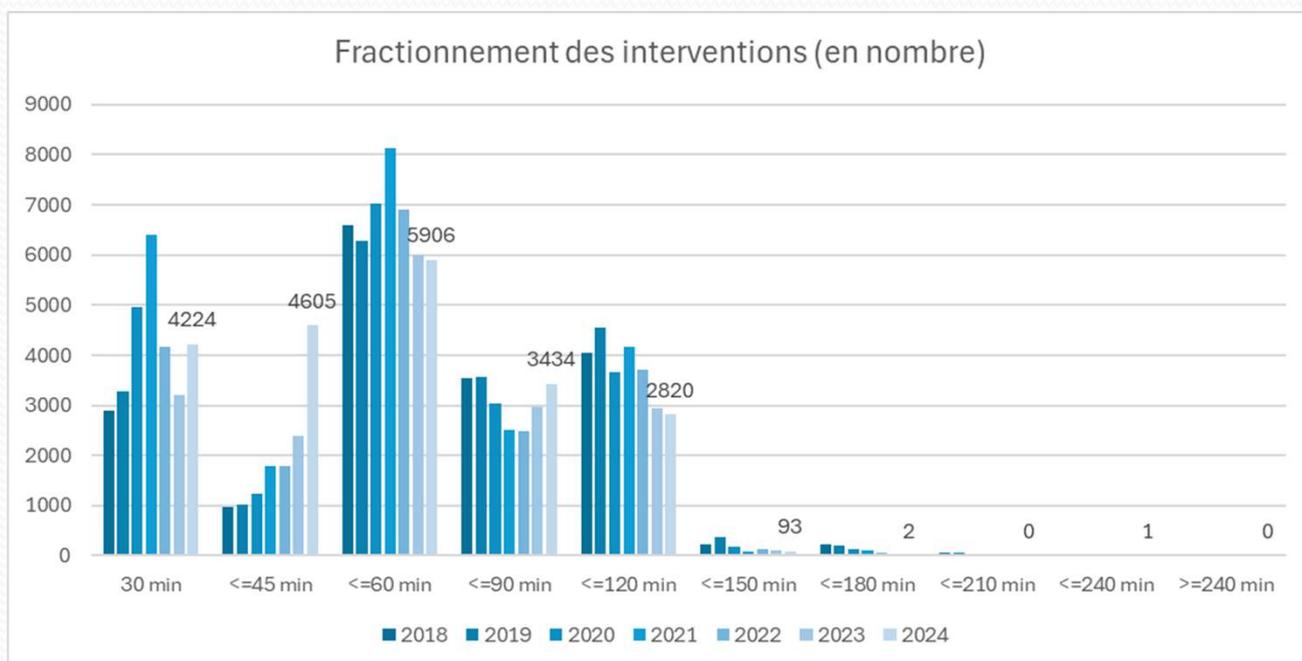
21 085 interventions ont été comptabilisées en 2024 (+ 3 464), **soit une hausse de 19.7%** corrélée à la hausse d'activité d'une part, la progression de la grande dépendance, du nombre d'heures réalisées par usager et au **travail de qualification des plannings pour :**

- **Limitier le morcellement des interventions**
- **Tendre vers des interventions d'une durée minimale systématique de 45 min d'ici à 5 ans**



Conséquence : le pourcentage d'intervention de 45 minutes est en forte hausse (21.8% des interventions contre 13.6% en 2023).

La durée moyenne d'intervention au SAD de Gannat est de 1H05



Il est essentiel d'interroger les professionnels sur leur perception de l'évolution de l'organisation et de son impact sur leur vécu professionnel, un questionnaire anonyme est ainsi remis chaque année en fin d'exercice.

Sur **28 questionnaires**, **18 retours** ont été comptabilisés soit un taux de retour de 65% (69% en 2023 et 58% en 2022).

➤ A noter que le personnel administratif a également été interrogé sur ce questionnaire (seules les auxiliaires de vie sociales avaient été incluses dans l'enquête 2022).



SATISFACTION GENERALE

100 % ont le sentiment de satisfaction de l'utilisateur (+5.6pts)

100 % sont fières de travailler au SAAD (=)

100% recommanderaient le service à un usager (=)

88.88% le recommanderaient à un salarié (-5.2pts)

RELATION AVEC LA RESPONSABLE DE SECTEUR & LEURS COLLEGUES

83.9% se sentent traitées équitablement (-5.6pts)

88.9% se sentent en confiance avec la structure (-5.5pts) & **100%** en l'équipe (+5.5pts)

88.9% estiment avoir le soutien de leur responsable à leur travail (+0.6pts).

94.10% estiment que leur charge de travail est acceptable (+0.4pts) et **88.9%** pensent que la structure prend des mesures adéquates pour améliorer le bien-être des professionnels (=).

87.5% estiment que la **construction des plannings permet de mieux concilier vie privée et vie professionnelle** (-5.8pts) .

87.50% que le plan de formation est adapté à leur besoin (-2.4pts)

CONDITIONS DE TRAVAIL

94.5% estiment leur charge de travail acceptable (+0.4pts) et **88.9%** pensent que la structure prend les mesures adéquates pour améliorer le bien être des ses intervenantes. (=)

Le sentiment d'isolement professionnel a diminué pour **80%** des intervenantes (-11.4pts)

87.5% estiment que la construction des plannings à permis de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle (-5.8pts)

55.5% considèrent que le risque d'accident de trajet a baissé ces 12 derniers mois (+5.5pts)

100% ont été attirés par le SAAD du fait de la bonne conciliation vie privée-vie professionnelle (+22.2pts),

100% ont plaisir à venir travailler (=)

83.4% se sentent libres dans leur façon de faire et d'organiser leur travail (-10.7pts)

52.9% réfléchissent à se lancer dans une VAE (27.7pts)

Motivations, emploi et compétences

- 100%** ont le sentiment d'exercer une activité utile et importante (=)
- 94.2%** se sentent encouragées à prendre des initiatives et à proposer de nouvelles idées (=)
- 100%** ont plaisir à venir travailler (=)
- 83.4%** se sentent libres dans leur façon de faire et d'organiser leur travail (-10.7pts)
- 94.5%** considèrent les réunions d'équipe comme utiles (-5.5pts)
- 72.2%** pensent que leur durée idéale serait de 2 heures (+3.4pts) et **22.2%** de 1 heure 30

88.9% estiment que leur condition de travail ont favorablement évoluées (+0.6pts)

Mesures qui ont contribué à l'amélioration des conditions de travail

- 93.3%** pour les formations (+13.3pts)
- 73.3%** pour les horaires aménagés et demi-journée d'indisponibilité (-20pts) et les réunions en semi-autonomie 1 fois/mois (=)
- 60%** pour le temps de déplacement à l'extérieur de Gannat
- 53.3%** pour l'automatisations des kms et la revalorisation à 0.43cts/kms
- 33.3%** pour l'appui du binôme ergonomiste / ergothérapeute et des véhicules de service



Bienveillance & Bientraitance



Retour sur l'évaluation externe et le suivi du plan d'action du projet de service

Démarche qualité d'amélioration continue et organisation :

- ❖ Assurer le suivi de l'évaluation externe (**réunion plénière tous les 3 mois - réalisé**)
- ❖ Réviser le projet de service de façon collégiale (**réalisé**)
- ❖ Astreintes de 8H00 à 19H00 (**réalisée**)
- ❖ Révision des fiches de poste (réfèrent, tuteur, responsable, directeur, délégation) : **reste à réaliser la délégation**
- ❖ Formation sur les écrits dans le cahier de liaison (**en continue**)

Prévention des risques :

- ❖ Fidéliser l'équipe par une démarche de prévention des risques, démarche QVT et valorisation des savoirs faire (**DUERP, enquête QVT, plan de formation, VAE et 2 agents ressources, réalisé + adhésion à Ergosdom03 + projet prévention + matériel ergonomique + réunion en semi autonome**)
- ❖ Formation : approche de la pratique et accompagnement fin de vie à reconduire et ou mettre en place (**réalisé**)
- ❖ Règlement de fonctionnement à formaliser (**en cours de finalisation**) et affichage à ordonnancer (**réalisé**)

Garantie des droits des usagers et ouverture sur l'extérieur :

- ❖ Entretenir la culture de la bientraitance (**groupe de travail reconduit qui a formalisé la procédure sur la maltraitance en 2021**)
- ❖ **Maintenir et développer une politique ambitieuse de lutte contre l'isolement social (réalisé)**
- ❖ Réévaluation annuelle et projet personnalisé à déployer (**réalisé pour l'un et poursuite de la mise en œuvre pour l'autre**)
- ❖ Réviser le DIPEC, travailler sur la personne de confiance (**en cours**), réviser le livret d'accueil, consultation des usagers et diffusion des résultats de l'enquête satisfaction (**réalisé**)
- ❖ Signer des conventions partenariales et maintenir - renforcer les mutualisations (**en cours et se poursuit avec EHPAD, CD03...**)
- ❖ **Préparer le passage en CPOM (contractualisé en 2023)**

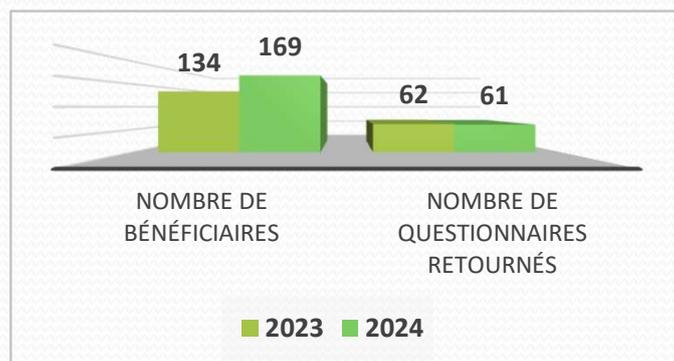
Comme chaque année, le service autonomie à domicile a procédé à son enquête de satisfaction annuelle de ses bénéficiaires, sur leur perception de la qualité des interventions. (*obligation posée par la loi du 2 janvier 2002*)

L'analyse des résultats doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du service

SUR 169 QUESTIONNAIRES, 61 RETOURS, SOIT UN TAUX DE RETOUR DE 36.1% (46% EN 2023)

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- 27.86% sont des hommes (+8.5pts)
- 80.30% sont Gannatois (=)
- 67% vivent seul(e)s (-20.6pts)
- 60.65% ont rempli eux-mêmes le questionnaire (+1 pts)
- 55.7% ont plus de 80 ans (-8.8pts)



- ➔ Taux global de satisfaction du travail réalisé par l'aide à domicile de 98.3% (+3.1pts)
- ➔ Taux de satisfaction sur le fonctionnement du service de 98.3% (-1.7pts)
- ➔ Taux de recommandation de 100% (+1.7pts)
- ➔ Taux de satisfaction de 78.7% pour l'amabilité du service administratif (-14.7pts) et 75.4% pour son écoute (-21.4pts)
- ➔ 100% sont satisfaits de la qualité du rendez-vous avec leur responsable de secteur (=)
- ➔ 94.7% se sentent écoutés lorsque des réclamations sont formulées et 91.1% sont satisfaits des réponses apportées (+2.4pts)

➤ Les retours des usagers permettent également au SAD de progresser sur des points ou demandes d'amélioration souhaités :

- ➔ 65% souhaitent que nous limitions le nombre de changement d'intervenantes (contre 78% en 2023)
- ➔ 65% souhaitent que nous continuions à améliorer la transmission des messages (contre 15.8% en 2023) et la réponse à leurs réclamations.
- ➔ 10% souhaitent que nous améliorions la réponse téléphonique (contre 10.5% en 2023)

Autres points :

25.9% des interventions ont lieu le week-end

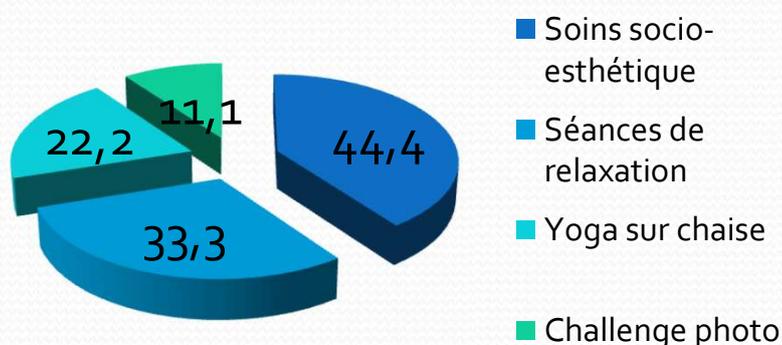
98.2% des usagers sont satisfaits de leur planning

70% des personnes contactés lors de la canicule, quelques jours en 2024, sont satisfait de cet échange.

66.1% des usagers ont désigné une personne de confiance

21.6% des bénéficiaires souhaitent être accompagnés dans la rédaction de directives anticipées.

Participation aux animations :



100% Sont très satisfait(e)s de leur participation aux animations

PROPOSITIONS D'ANIMATIONS :

- Plus de séances de Yoga et de relaxation (reconduit en 2025),
- Des sorties en extérieur (autre que pour les courses),
- Des ateliers de cuisine
- Des ateliers mémoires
- Du jardinage / bricolage

Ces résultats confirment la très bonne perception et confiance renouvelée dans le service et les professionnelles du domicile.

Ils permettent de mesurer l'amélioration portée à la fois aux délais & qualité de mise en œuvre des nouveaux accompagnements, la gestion des réclamations, au travail efficient de fidélisation du personnel et à la pertinence d'offre d'animation à domicile.

Ils traduisent également l'impact positif du travail sur la fidélisation et la prévention (moins de remplacements) et la nécessité de poursuivre l'accompagnement sur les prises de poste.

Dans le cadre des actions à mettre en place en 2025, le tutorat, la formation et le programme d'animations auprès des usagers continueront d'être travaillés. Une information sur la facturation sera également renforcée.

Pour 2025, un programme riche en préparation, avec le renouvellement de certaines animations, sollicitée par les seniors et la mise en place de nouveaux projets, pour répondre aux demandes des habitants : un réel moteur pour notre service pour mener à bien des projets innovants.



3 nouveaux projets et 4 temps forts :

Comme en 2023 et 2024 : le CCAS sera rythmé par 4 temps forts : la quinzaine des aidants, la semaine bleue, un **thé dansant (nouveau)** et le Noël des seniors

Et toujours plus de 150 animations en préparation pour 2025
Et de nouveaux projets !



NOUVEAUTE 2025 : lancement du site internet !

NOUVEAUTE 2026 : préparation du projet d'épicerie solidaire

NOUVEAUTE 2026 : préparation du projet de guichet unique des solidarités (CCAS + assistantes sociales du CD03)

Le programme du SAD de Gannat sera lui aussi dense et ambitieux !



Mise en œuvre de la 3^{ème} année du CPOM et de son plan d'action, mais pas que !

NOUVEAUTE 2025 : mise en œuvre de la réforme des SAD (nouveau cahier des charges incluant de nouvelles missions et l'entrée en Ségur du numérique)

NOUVEAUTE 2025 : co-construction du nouveau projet de service 2025-2030 et documents associés (livret d'accueil etc...).

NOUVEAUTE 2026 : évaluation externe (2026) : lancement de 3 groupes de travail et/ou EDT sur l'année 2025

aract
Auvergne-Rhône-Alpes





LA JEUNESSE







UN P.I.J., C'EST QUOI ?

HORAIRE D'OUVERTURE :

Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi : 9h – 12h
Mercredi : 13h30 – 17h30



Un accueil, une écoute, un accompagnement :

❖ Aide pour réaliser des cv, des lettres de motivations, aide à l'entretien d'embauche, à des jobs dating, démarches administratives, aide autour du numérique, aide pour monter des projets, créer une association...

Des informations :

❖ Etudes, orientation, métiers, formations, emploi, Bafa, santé, préventions, logement, engagement, mobilité, Europe, aides diverses...

De la documentation :

❖ Locale, départementale, régionale, nationale voir à l'internationale.

Des services :

❖ Des aides municipales (bourses étudiants, bourses à projet et bourses apprentis) - Accueil de stagiaires, aide à la formation PSC1 pour les jeunes gannatois de 12 à 25 ans révolus, avec **50%** de la formation prise en charge ; formation proposée 2 fois par an pour les vacances de printemps et celles de la Toussaint.



Du matériel à disposition :

❖ Ordinateurs avec accès internet gratuit, du matériel de reliure, un photocopieur noir et blanc et couleurs, un scanner, un massicot...

Des animations :

❖ Comme la journée « Jobs d'été », la journée « européenne des langues », information collective sur le service civique, le service national universel, les métiers, le BAFA, l'emploi...

Pour quel public :

❖ Prioritairement pour les 12 – 30 ans mais aussi au-delà, les parents, les associations, les professeurs, les personnes qui veulent être aidées sur l'utilisation d'un ordinateur, naviguer sur Internet...

Territoires concernés :

❖ Commune de Gannat, Communauté de Communes et communes extérieures

Infos pratiques :

❖ Accès gratuit à l'Internet, consultation de la documentation en accès libre, accueil sans rendez-vous, guides divers gratuits (trouver un job, trouver un logement, destination Europe, alternance, volontariat et engagement) et ordinateurs à disposition.

Le 14 février : Séance d'information sur les métiers du sport et de l'animation. Devenir animateur pour encadrer des loisirs collectifs avec les enfants et les jeunes peut être une première marche dans une professionnalisation. La formation n'est pas gratuite, mais Alexandra Méritet, de la Caisse d'allocations familiales de l'Allier, a détaillé les aides possibles de la part de son organisme. **20** jeunes présents

Le 15 mars découvrir les métiers de l'animation

Le 30 mars *Opération job's d'été* pour les plus de 16 ans à la recherche d'un job pour l'été. Rencontre à l'occasion de la caravane des métiers

Le 30 mars : La Caravane des métiers, forum itinérant et gratuit, mis en place par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, des animations interactives et attractives (simulateurs, casques de réalité virtuelle...), des démonstrations de métiers, des échanges avec des professionnels qui ont accueilli 900 visiteurs !



Le 28 juin : Information collective sur la santé des 12 – 28 ans

Le 21 août : Osez l'industrie ! En partenariat avec le CFAI Auvergne, mise en relation avec des entreprises potentielles du CAP à l'ingénieur

Le 22 octobre : Formation PSC1 : **8** personnes dont **6** jeunes de 12 à 21 ans ont appris les gestes de premiers secours afin de savoir réagir efficacement en cas d'accident tels que l'arrêt cardiaque, la perte de connaissance, l'étouffement, les malaises ou encore des traumatismes. Des mises en pratique et des cas concrets ont permis de bien maîtriser ces gestes.

Le 9 septembre : Forum des associations: mise en avant des bourses à l'étudiant et à l'apprenti, des offres d'emploi récentes, de la formation aux gestes de premier secours, des missions SC disponibles sur Gannat...

Gannat. Les métiers du sport et de l'animation au Point information jeunesse



Des renseignements utiles pour le organisme de jeunes qui ont assisté à la séance. © Droits réservés.

Gannat. Les métiers du sport et de l'animation au Pij. Une séance d'informations sur les métiers du sport et de l'animation était organisée mercredi, au Point information jeunesse (Pij). Une vingtaine de jeunes avaient été conviés par Marie-Emilia Roumeau, animatrice du Pij, et Philippe Baheer, conseiller à la Mission locale.



LES AIDES POUR LES JEUNES GANNATOIS

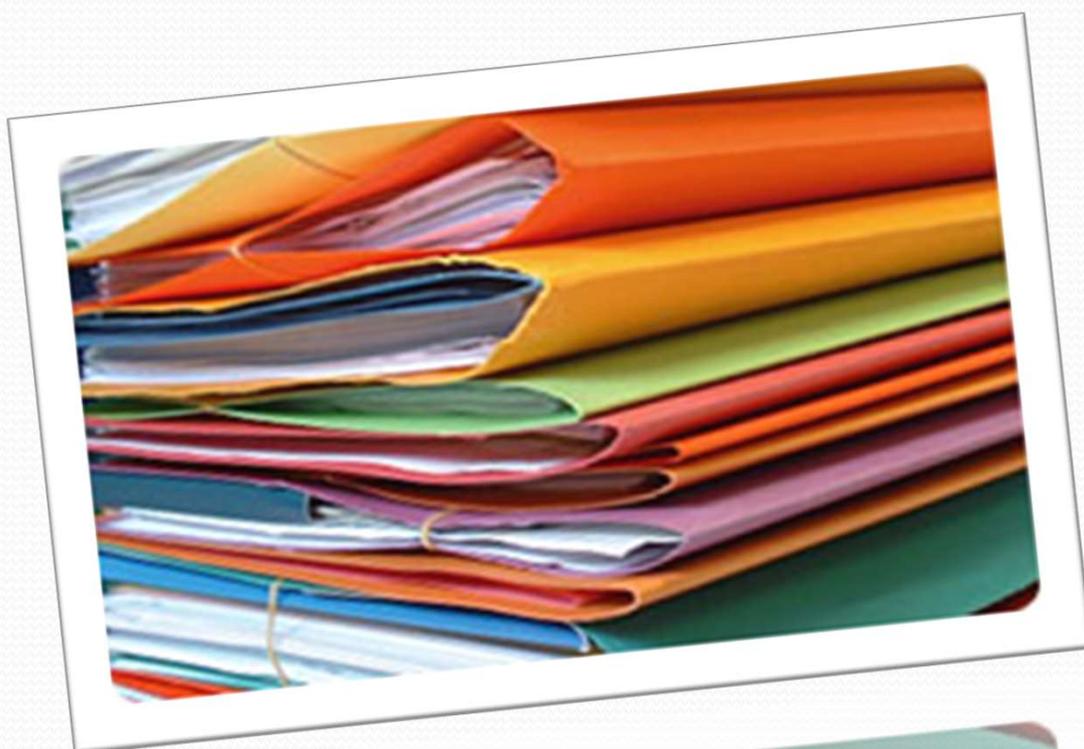
En complément de l'opération annuelle « **jobs d'été** » et de la **PSC1**, la Ville de Gannat met en place différentes aides pour soutenir et accompagner les jeunes.

Ces dossiers sont instruits par le **Point Info Jeunes** puis examinés par la commission des affaires sociales de la ville de Gannat.

	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	Nbre de Doss.	Montant	Nbre de Doss.	Montant	Nbre de Doss.	Montant	Nbre de Doss.	Montant	Nbre de doss	Montant	Nbre de doss.	Montant	Nbre de doss	Montant
Aides permis de conduire	18	2 979	20	3 385										
Bourse étudiant	18	5 153	10	3 531	20	5 020,64	16	4 343,74	15	4 125,95	12	3671.81	20	6540,88
Bourse apprenti	7	940	10	1 381	4	510	4	510	4	491	2	236	2	274
Bourse à projet	0	0	1	600										
Aide BAFA	3	216	1	54										
TOTAL	46	9 288	42	8 951	24	5 530,64	20	4 853,74	19	4 616,95	14	3907.81	22	6814,88



ANNEXES





Ville de Gannat

la ville à la campagne !

Centre Communal d'Action Sociale



LA MONTAGNE À LA UNE VIE LOCALE SPORTS LOISIR

Gannat. Des cadeaux remis aux anciens de l'Ehpad

Publié le 27 décembre 2024 à 05H00



Les seniors de l'Ehpad ont apprécié les produits locaux qui leur ont été offerts. © Droits réservés

Gannat. Des cadeaux remis aux Gannatois de l'Ehpad. Noël est arrivé, mardi dernier, à l'Ehpad François-Mitterrand. Aidée par Frédérique Étienne et Amélie Belin, Christine Courtinat, adjointe au maire et élue référente du CCAS, a remis leurs étrennes aux résidents gannatois de l'établissement.

Gannat. Les aidants encore en lumière

Photo le 13/02/2024



Vous le savez, pour aider les aidants, c'est aussi les aider. © Droits réservés

Un aidant dévot et agé dans l'embrasure immédiat d'une personne malade ou en perte d'autonomie. Quand on vit avec quelqu'un dont il faut s'occuper, il faut aussi prendre soin de soi. Les proches aidants sont souvent au bord de l'épuisement, mais il existe des solutions et on leur a consacré le 2e de la Quinzaine des aidants.

Plus de 4000 personnes sont la première semaine à proposer de nombreuses rencontres au CCAS, dont une séance de massage sur charge pour deux personnes. Plus de 1000 ont une mère et une fille, une fille et un père, ont pu connaître un moment de détente dispensé par deux praticiens, Laetia Gilbert et Nathalie Vercel, et Jean-Luc de Faverri (massage et tao).

La Quinzaine continue cette semaine avec le programme suivant :
Mardi 13 février, de 10 heures à 12 heures, « Vous êtes au plus fragilis possible » : le Service d'aide et d'accompagnement à domicile informe sur les aides et services disponibles.
 De 14 heures à 17 heures, rencontre avec une ergonomiste et présentation de dispositifs « Merci Julie » (information sur les aides techniques et à l'adaptation de l'habitat) ; comment faciliter son quotidien et retrouver un niveau d'autonomie optimale ; atelier de stimulation de vieillesse pour mieux comprendre nos aînés.

Mardi 14 février, de 10 heures à 15 heures, « Atelier bien-être : beauté des mains » : conseils et astuces pour prendre soin de soi par l'association au CCAS.

Jeudi 15 février, de 14 heures à 15 heures, « Atelier informatique en un clic » : présentation des solutions en ligne pour les adresses non professionnelles ; découverte des sites utiles. De 16 heures à 17 heures, permanence Musique, la musique communale, « une concertation adaptée à vos besoins et à votre budget ». À 17h30, « Mini-débat » : entre gratuité au cinéma et théâtres, diffusion de la formation de théâtre, discussion Carrou, soutien d'un dévoué.

Pratique : Plus d'infos au CCAS - 14, allée des Tilleuls, tel. 04 76 90 67 75.

Restitution des 4 films tournés avec le cabinet Havazu : Vice-présidence, Direction, Responsable et 3 aides à domicile



02/02/2024

Bulles d'R présente à la 2ème quinzaine des aidants du CCAS de Gannat
 La plateforme d'accompagnement et de répit "Bulles d'R" participe à la Quinzaine des aidants du CCAS de Gannat

Le Centre communal d'action sociale de la ville de Gannat, en collaboration avec de nombreux partenaires, propose du 5 au 16 février 2024 une série de rendez-vous à l'occasion de la « Quinzaine des Aidants », 15 jours pour trouver appui, relais, soutien, outils et informations lors de conférences et d'ateliers gratuits auprès d'experts et de professionnels. Objectif : s'informer et porter un autre regard sur ceux qui prennent soin. En France, 1 adulte sur 6 est proche aidant, des dispositifs de soutien et d'aides au répit existent mais sont parfois mal identifiés ou méconnus.

La plateforme d'accompagnement et de répit « Bulles d'R » s'associe à cette quinzaine et vous propose de découvrir son équipe et ses missions à l'occasion d'une conférence qui aura lieu le vendredi 9 février de 14h à 15h au CCAS de Gannat (14-16 allée des Tilleuls 03800 GANNAT). Retrouvez ci-dessous le programme de la quinzaine. Toutes les actions proposées sont gratuites et ouvertes à tous.

[programme de la quinzaine](#)



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



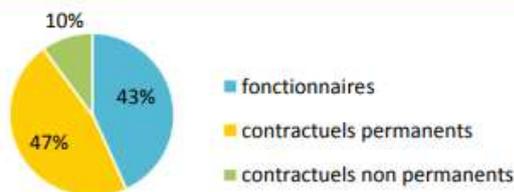
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE GANNAT

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Allier.

Effectifs

30 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 13 fonctionnaires
- > 14 contractuels permanents
- > 3 contractuels non permanents



Aucun contractuel permanent en CDI

Précisions emplois non permanents

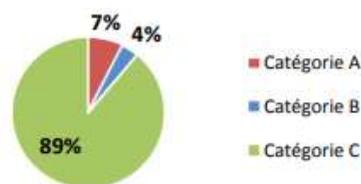
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 3 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

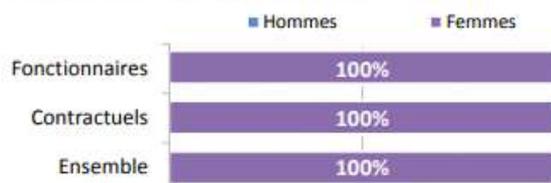
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	8%	7%	7%
Technique			
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	92%	93%	93%
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



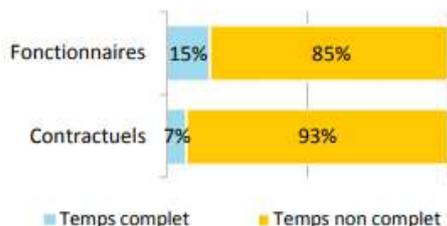
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Agents sociaux	89%
Attachés	4%
Rédacteurs	4%
Assistants socio-éducatifs	4%

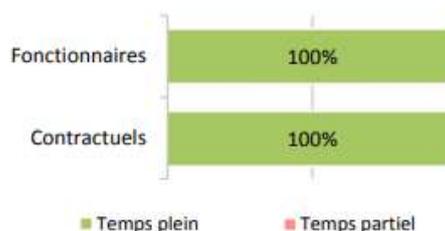
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

Temps de travail des agents permanents

➤ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➤ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➤ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	92%	100%

Pyramide des âges

➤ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

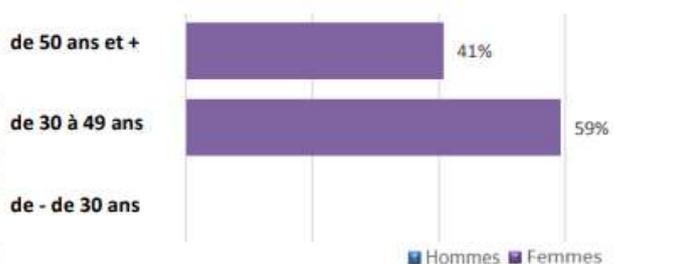
Âge moyen* des agents permanents

Fonctionnaires	47,88
Contractuels permanents	47,14
Ensemble des permanents	47,50

Âge moyen* des agents non permanent

Contractuels non permanents	37,50
-----------------------------	-------

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

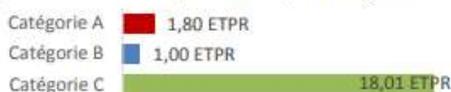
Équivalent temps plein rémunéré

➤ 20,94 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 11,12 fonctionnaires
- > 9,69 contractuels permanents
- > 0,13 contractuel non permanent

38 111 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

- > Un agent en disponibilité

Mouvements

- En 2023, 8 arrivées d'agents permanents et 6 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2022	Effectif physique au 31/12/2023
25 agents	27 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires	↘	-13,3%
Contractuels	↗	40,0%
Ensemble	↗	8,0%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	50%
Départ à la retraite	33%
Détachement	17%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	100%
------------------------------	------

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique, rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 5 avancements d'échelon et un avancement de grade
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

- Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 88,2 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	999 819 €	Charges de personnel*	881 850 €	➔	Soit 88,2 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	------------------	------------------------------	------------------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	562 773 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	32 559 €		3 341 €
IFSE :	19 950 €		
CIA :	2 410 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	21 509 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	1 075 €		
Supplément familial de traitement :	6 929 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	45 096 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	s			s	s	s
Technique						
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale		s			24 786 €	27 854 €
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	s	s		s	24 733 €	27 840 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 5,79 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	6,56%
Contractuels sur emplois permanents	4,95%
Ensemble	5,79%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 1853,65 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emplois permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	s	s					s	s				
Catégorie B							s	s				
Catégorie C	745 €	157 €	17%									

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

➤ En moyenne, 154,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 7,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	31,68%	2,00%	16,29%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	42,36%	2,00%	21,43%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	42,36%	2,00%	21,43%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 75,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➤ 3 accidents du travail déclarés au total en 2023

- > 3 accidents du travail pour 30 agents en position d'activité au 31 décembre 2023
- > En moyenne, 272 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

- **ASSISTANT DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
- **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 12 011 €

- **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2023

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

2 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

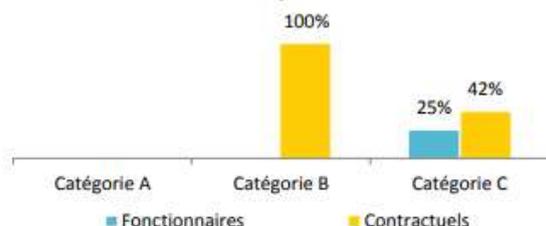
- ⇔ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇔ 2 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇔ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 2 en catégorie C

Formation

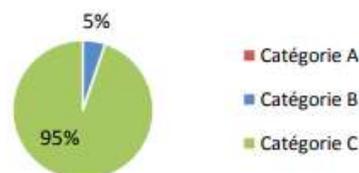
En 2023, 33,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

39 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,4 jour par agent

8 748 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	60 %
Frais de déplacement	2 %
Autres organismes	38 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	18%
Autres organismes	82%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	7 130 €
Montant moyen par bénéficiaire	357 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2023

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2024

Version 1

Frédérique ETIENNE

Directrice du CCAS,
De la Maison de Services & des Solidarités

frederique.etienne@ville-gannat.fr
04.70.90.67.82

Responsable solidarité, prévention et
logement

Amélie BELIN

amelie.belin@ville-gannat.fr
04.70.90.67.82

Assistante administrative CCAS
Régisseur Guichet unique

Sonia CHALMET

Sonia.chalmet@ville-gannat.fr
04.70.90.67.82

Responsable de secteur
EST -SAD

Isabelle GAUDARD

isabelle.gaudard@ville-gannat.fr
04.70.90.67.73

Responsable de secteur
OUEST - SAD

Marie-Laure CHENARD

Marielaure.chenard@ville-gannat.fr
04.70.90.67.73

Chargé de facturation

Agnès FILLETON

Agnes.filleton@ville-gannat.fr
04.70.90.93.04

Responsable Point Info Jeune

Marie-Émilie ROUMEAU

Marieemilia.roumeau@ville-gannat.fr
04.70.90.26.70